

FONDÉ EN 1910

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 116

MONTREAL, LE JEUDI 19 MAI 1994

65¢ + TPS + TVQ / Toronto 85¢

PERSPECTIVES

Les gros mots

Jean Dion

Depuis sa naissance, le Bloc québécois rappelle que sa mission consiste à expliquer calmement au Canada anglais que l'indépendance du Québec est inévitable et que le divorce pourra se faire d'une manière civilisée. Croyait-il vraiment que cela fonctionnerait? Accusé de chercher à «endormir» le pays, voici que Lucien Bouchard subit la vindicte de tout un chacun. Avant-hier, c'étaient Mike Harcourt, Roy Romanow, Ron Irwin, Preston Manning et Alliance Québec. Hier, c'était Daniel Johnson. Qui sera-ce demain?

De Paris, d'où des dépêches aussi contradictoires que la situation est volatile arrive, M. Bouchard a livré sa réplique. «Les masques tombent», a-t-il commenté, faisant référence à ces soi-disant «amis du Québec» qui lui «refusent toute concession» et s'indignent ensuite qu'il veuille démocratiquement prendre ses distances.

«Ils vont essayer d'importer quoi pour faire peur aux Québécois», a-t-il ajouté.

Le chef du Bloc ne croit pas si bien dire: c'est reparti comme en 1980. Seule différence, c'est pire. Et cela ne fait que commencer.

Depuis quelque temps, il ne se passe plus guère une journée sans que quelque chroniqueur, éditorialiste ou politicien attache le grelot. Vu d'outre-Ontario, l'affrontement à venir prend des allures de tragédie, et tous les arguments sont bons. Pour un Jean Chrétien qui prétend ne rien craindre et pour un éditorial de la *Gazette* qui considère les «avertissements alarmistes» comme «mal avisés», on ne compte plus les menaces à peine voilées, quand ce ne sont pas carrément les scénarios d'apocalypse.

Simple et saine «sortie de vapeur» qui permettra de tenir un débat éclairé, comme le prétend M. Bouchard? On aurait plutôt tendance à parler d'un fourbissage d'armes en règle. Mais voyons plutôt.

Le principal point de convergence de ceux qui appellent à emprunter la ligne dure réside dans la remise en cause de la légitimité du processus qu'entendent respecter les souverainistes. Même un référendum où prévaudrait une majorité de OUI, soutient-on, n'aurait aucune valeur. La séparation du Québec, déjà irrecevable sur le plan constitutionnel, poserait en outre la question de sa propre partition, notamment mais non exclusivement en ce qui a trait au Nord et aux autres territoires revendiqués par les autochtones. Sans parler du partage de la dette, de la détermination de la devise monétaire, et *tutti quanti*.

Dans cette veine, on n'entend pas à rire. Peter C. Newman, chroniqueur à *Maclean's*: «Au diable le bon sens, la décence et le compromis.» Mike Harcourt, premier ministre de la Colombie-Britannique: «Ils pensent que les choses se feront de manière logique et civilisée. Oubliez ça.» William Johnson, de la *Gazette*: «La probabilité de négociations paisibles avec le reste du Canada (...) est une dangereuse illusion.» Le *Toronto Star*, en éditorial: «La séparation ne pourra être présentée comme un fait accompli, ni atteinte par une déclaration unilatérale d'indépendance. Les Canadiens devront consentir à toute entente portant sur la partition, sans quoi le Québec sera traité comme une république malhonnête (*rogue*) par les milieux diplomatiques et financiers.»

De mémoire, le référendum de 1980 n'avait pas donné lieu à un tel emportement. Le spectre du refus de négocier toute association économique avait certes été brandi mais, comme le soulignait récemment Rafe Mair, un commentateur politique de Vancouver, le gouvernement fédéral s'était trouvé à légitimer l'affaire en menant la lutte et en mettant sa propre mise: la promesse d'un renouvellement de la fédération.

Cette fois-ci, tout porte à croire que ce sera *no way* d'avance. Et comme si on craignait de ne pouvoir régler les choses «à l'interne», certains vont même jusqu'à implorer les pays étrangers de souscrire à l'unité canadienne. Preston Manning et Alliance Québec l'ont fait à leur façon; Robert Sheppard, du *Globe and Mail*, a été plus virulent.

Faisant allusion à la visite de M. Bouchard et à l'appui tacite que pourrait donner la France à un Québec souverain, M. Sheppard écrivait hier qu'«il y a là suffisamment de symbolisme pour que les Canadiens envisagent d'envahir de nouveau les plages de Normandie en cet été anniversaire, et cette fois avec plus que leur carte American Express. (Peut-être même ne devraient-ils pas y aller du tout.)»

L'éditeur du *Maclean's*, Robert Lewis, n'avait peut-être pas tort de parler de «théâtre de l'absurde» en analysant la démarche de Lucien Bouchard. Force est toutefois de penser qu'on pourrait aussi inclure dans cette expression les adversaires du chef du Bloc, ceux-là mêmes qui, on se demande bien comment, voient dans la cause séparatiste non seulement une menace au pays, mais aussi à la démocratie.

L'émotivité à cette propriété fascinante d'entraîner les débats au troisième sous-sol. Le coup de la Brink's, le déménagement des Expos, la *piasse* à 50 cents, l'exode en cas de NON à Charlottetown, le Liban de Joe Clark sont là pour nous le rappeler.

Il ne sert à rien d'occulter la réalité, et personne ne doute que le Canada ne se laissera pas amputer en disant merci. Reste à savoir si les Québécois seront dupes de ces gros mots qu'on leur sert, à chaque fois, comme un ultimatum de se soumettre ou de se démettre, à leurs risques et périls.

LE MONDE

Berlusconi reçoit la bénédiction du Sénat

PAGE 5



LES ACTUALITÉS

Fermez l'École du barreau, réclament les étudiants

PAGE 2



LES ACTUALITÉS

Frulla a l'appui de la Saskatchewan

PAGE 4

Travail au noir au siège d'Hydro

Le ministre Cherry est au courant depuis l'automne dernier

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Les travaux de rénovation du siège social d'Hydro-Québec à Montréal — où sont situés, entre autres, les bureaux du premier ministre Daniel Johnson — ont été partiellement réalisés au «noir», c'est-à-dire en violation du décret régissant l'industrie de la construction.

Plusieurs membres du gouvernement, dont la vice-première ministre de l'époque, Mme Lise Bacon, et le ministre du Travail, Normand Cherry — qui a refusé toute entrevue au DEVOIR — étaient au courant de la situation dès l'automne 1993. Malgré tout, aucune enquête en pro-

fondeur sur l'étendue du problème n'a été commandée.

«Oui, il y a eu du travail au noir, mais non, il est impossible d'en chiffrer l'ampleur», confirme au DEVOIR la directrice des communications de la Commission de la construction du Québec (CCQ), Mme Jocelyne Roy.

L'envergure des travaux réalisés illégalement est inconnue parce que la CCQ n'a, semble-t-il, jamais compilé de statistiques à ce sujet avant que le DEVOIR lui demande de procéder à cette vérification il y a dix jours.

«De toute façon, même quand on vous donnera les chiffres, vous n'obtiendrez pas le portrait global de la situation, affirme un enquêteur de la CCQ qui a demandé l'anonymat. L'enquête menée au chantier d'Hydro en

était une de routine. Nous n'avons rien fait de plus que ce que nous faisons habituellement, c'est-à-dire pas grand-chose compte tenu des ressources limitées dont nous disposons.»

Les travaux effectués au siège social d'Hydro ont duré trois ans (de 1991 à mars 1994), ont coûté 50 millions de dollars et consistaient à «remettre à neuf» les 22 étages de l'édifice — électricité, plomberie, ventilation, etc.

«Le chantier a même été complété plusieurs mois avant la date prévue», clame Philippe Biron, vice-président, approvisionnement et services d'Hydro.

VOIR PAGE A 8: AU NOIR

Saisie monstre de haschisch

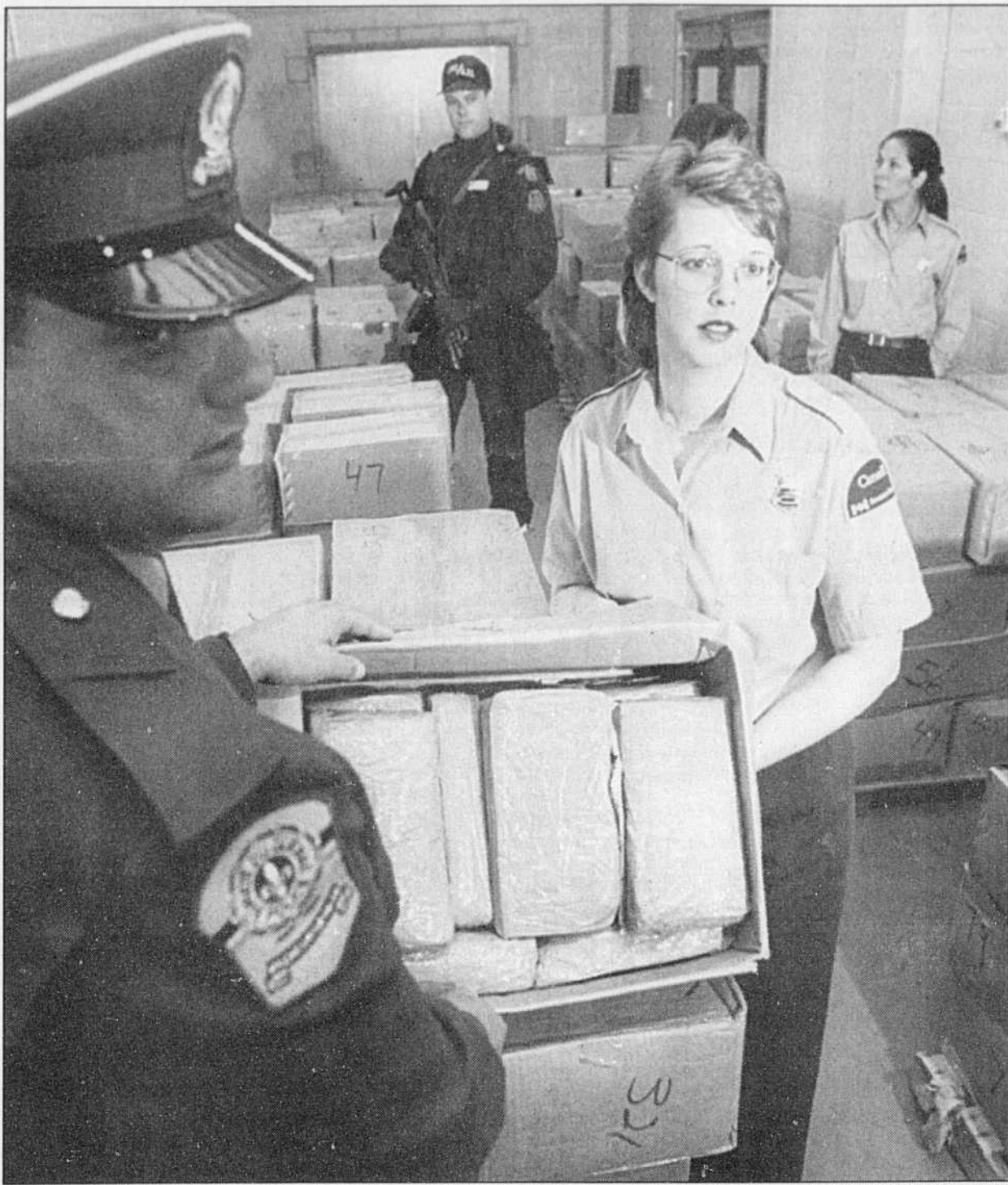


PHOTO JACQUES GRENIER

LE HASCHISCH était caché dans des sachets d'épices et des boîtes de biscuits en provenance du Mozambique: 26 tonnes de haschisch, d'une valeur de 360 millions\$. L'une des plus importantes saisies jamais faite en Amérique du Nord. La drogue est montrée ici par une agent des douanes et un policier de la SQ (à gauche), sous la surveillance, en arrière-plan, d'un membre de l'escouade contre les drogues. Les trafiquants courent toujours.

Entrevue au DEVOIR

Kieslowski, porte ouverte sur l'espoir

Son film Rouge, dernier volet de la trilogie, est porté à Cannes par des rumeurs de palme d'or

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Cannes — J'ai rencontré Krzysztof Kieslowski sur un yacht amarré au quai d'honneur de la marina de Cannes. À cette ultime étape de son parcours, obtenir une entrevue avec le cinéaste polonais constitue pour un journaliste un événement capital. L'auteur du *Décadence* tire sa révérence, a déclaré partout qu'il venait de signer son dernier film. Jamais plus, sans doute, il ne participera à ce rituel harassant, répétitif et parfois si révélateur de l'entrevue. Il y a parfois de grands moments dans le métier de journaliste. Celui-ci, par exemple.

Le cinéaste accompagne sur la Croisette Rouge, dernier volet de la

trilogie française, film qui constitue jusqu'à maintenant l'œuvre la plus achevée de la compétition, portée par des rumeurs de palme d'or. Palme ou pas, ce film cristallin sera largement primé. Aucun doute. Il ne sourit jamais, Kieslowski. Mais livre un visage tragique aux yeux bleus si las derrière ses lunettes. Il se décrit comme un pessimiste qui croit en l'homme, dit survivre à ses contradictions et en faire la matière de ses films. L'entrevue se déroule en polonais, français, anglais, allemand avec renfort d'interprète. Mais il vous fixe gravement pendant que les sons des langues se superposent.

Pourquoi s'en aller sur une note si pure?

VOIR PAGE A 8: KIESLOWSKI

Le voyage de Bouchard fait des vagues

Le Canada lave son linge sale à Paris

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Lucien Bouchard a beau avoir quitté le Canada depuis plus de 72 heures et tenté d'oublier les chicanes parlementaires, le Canada lui colle aux basques! Les fantômes canadiens ont poursuivi le chef du Bloc québécois du matin au soir de sa troisième journée de visite officielle à Paris.

La fumée que suscite son voyage, en particulier au Canada anglais, s'est même infiltrée hier jusque dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères français, où il rencontrait le ministre Alain Juppé en compagnie de l'ambassadeur canadien Benoît Bouchard.

Le chef du Bloc a fait état directement devant Alain Juppé des déclarations de son homologue canadien, André Ouellet, publiées hier dans le *Toronto Star* selon lesquelles le premier ministre Balladur et le président Mitterrand auraient soutenu un «Canada uni» devant le pre-

VOIR PAGE A 8: LINGE SALE

Les remous que provoque au Canada le voyage de M. Bouchard ont infiltré les bureaux du ministre Alain Juppé, qu'a rencontré hier le chef du Bloc à Paris.



PHOTO AFP

ÉCONOMIE

L'inflation, connaît pas

Une hausse infime de 0,2 % en avril

PAGE B 2

Droits autochtones: Irwin rabroué

Johnson défend l'intégrité du territoire québécois

Coon Come veut avoir son mot à dire si le Québec se sépare

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Daniel Johnson s'est porté à la défense de l'intégrité du territoire québécois, hier, dans la foulée des déclarations du ministre fédéral des Affaires indiennes, M. Ron Irwin, sur le droit des autochtones du Québec à demeurer au sein du Canada advenant la sécession.

«La position du chef du gouvernement, dit M. Johnson, c'est celle de faire valoir partout et toujours l'intégrité du territoire québécois». Selon lui, la défense de l'intégrité territoriale du Québec est «un engagement que contractent» tous les députés de l'Assemblée nationale.

M. Johnson ajoute, au bénéfice de M. Irwin «et de tous ceux qui pensent comme lui ou qui commentent des situations hypothétiques», que «les échéances qui nous attendent sont des échéances entre Québécois; ce

INDEX

Les actualités...A2
Agenda culturel...B6
Avis publics...B4
Classées...A4
Culture...B8
Économie...B2
Éditorial...A6

Idees...A7
Le monde...A5
Montréal...A3
Mots croisés...B4
Politique...A4
Régions...B1
Les sports...B5



Météo
Ensoleillé
Max. 18
Détails en B4



Krzysztof Kieslowski

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

AARON ABANDONNE

Ottawa (PC) — L'homme d'affaires torontois, Raymond Aaron, a laissé tomber la poursuite de 500 millions \$ qu'il avait intentée contre le Bloc québécois un mois après les élections de 1993. La cause devait être entendue devant la Cour divisionnaire de l'Ontario, à Toronto, le 13 juin prochain. L'avocat de Aaron, Me Eric Polton a déposé une requête en désistement mardi stoppant ainsi toutes les procédures. «Je n'ai pas eu l'appui d'un nombre suffisant de personnes, a-t-il expliqué hier, si les Canadiens ne sont pas inquiétés par ce qui risque de se passer avec le Québec tant pis.» Aaron estime avoir perdu 250 000 \$ dans cette aventure. Aaron poursuivait les 54 députés du Bloc pour 500 millions \$ assumant que l'élection de ceux-ci avait provoqué une baisse de la valeur des biens de l'ensemble des Canadiens. Dans sa poursuite, Aaron soutenait également que la souveraineté du Québec ne pourrait se faire que dans la violence. Une thèse qui inquiétait le chef bloquiste.

CANADIENNES BATTUES

Ryad (AP-PC) — Les autorités d'Arabie saoudite ont ouvert une enquête sur une attaque menée par la police religieuse contre un groupe d'Occidentaux, y compris six infirmières canadiennes. Les Canadiennes ont été battues et détenues en prison durant deux nuits par les policiers religieux connus sous le nom de moutawas. Un porte-parole de l'ambassade canadienne a révélé qu'une protestation officielle a été transmise au ministère saoudien des Affaires étrangères et que la question a été abordée avec le gouverneur de Ryad, le prince Salman, un frère du roi Fahd. Les six infirmières appartenaient à un groupe de 19 ou 20 personnes, en grande majorité des Occidentaux, dont les voitures ont été attaquées par des moutawas lorsqu'elles quittèrent un dîner offert par un Libanais expatrié, au début du mois. Les six infirmières canadiennes ont passé deux nuits dans la prison des femmes de Ryad avant que le consulat n'obtienne leur libération.

PARTI DES SYNDICATS

Toronto (PC) — Le mouvement syndical a besoin d'un parti politique pour faire avancer sa cause. C'est pourquoi il ne doit pas rompre avec le NPD, même s'il s'est récemment senti trahi par certains gouvernements néo-démocrates provinciaux. Voilà le message qu'a livré hier le leader du NPD fédéral, Mme Audrey McLaughlin, dans son discours d'adieu au Congrès du travail du Canada (CTC). «Récemment, certains ont suggéré le divorce. Ils se trompent. Je crois en notre partenariat. Le NPD a besoin du mouvement ouvrier pour se définir et le mouvement ouvrier a besoin d'un parti politique pour faire progresser ses idées (...). Pour moi, il n'y a pas de mouvement sans le mouvement ouvrier», a déclaré hier Mme McLaughlin aux 2000 délégués du CTC, réunis en assemblée bisannuelle à Toronto. Le CTC, une organisation qui réunit la grande majorité des centrales syndicales au Canada et qui représente 2,3 millions de syndiqués, est en pleine réflexion quant à ses liens avec le NPD, le parti politique auquel il est identifié depuis toujours. Certains syndicats souhaitent la rupture d'avec le NPD; d'autres veulent qu'on intensifie les liens avec le parti.



ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2

Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 984-0444

La maîtrise des intangibles

Fermez l'École du barreau, réclament les étudiants

L'enseignement n'offrirait «aucune garantie quant à la compétence des futurs avocats»

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

L'Association des étudiants montréalais de l'École du barreau réclame la fermeture de cette institution qui assure la quatrième année de formation professionnelle des futurs juristes.

«L'enseignement de l'École du barreau constitue une menace pour la protection du public et n'offre aucune garantie quant à la compétence des futurs avocats», a soutenu hier le président de l'Association, M. Marc Giard.

Dans un mémoire présenté la semaine dernière au président de l'Office des professions du Québec, les étudiants demandent le transfert pur et simple des programmes de formation aux institutions universitaires: une proposition qui a été accueillie avec beaucoup de réserve hier par les doyens de faculté rejoints par LE DEVOIR.

«C'est de la foutaise et ça ne tient pas debout», a d'abord rétorqué Me Louis Rochette, président du comité de la formation professionnelle du barreau qui chapeaute l'institution.

Outré d'avoir été pris par surprise par la publication de ce document, Me Rochette soulignait hier que les étudiants s'étaient pourtant engagés à participer à un comité sur la réforme de l'enseignement du droit.

Selon lui, cette sortie publique survient au lendemain de la publication des résultats aux examens qui révèlent de forts taux d'échec: de 6% à 35% selon les matières étudiées.

Dans leur mémoire de 61 pages, les étudiants lui renvoient l'argument en mettant en doute la qualité de l'enseignement.

«L'École est incapable d'assurer quelque activité d'enseignement que ce soit», accuse M. Robert Tremblay, coordonnateur du mémoire.

Les auteurs ont ainsi recensé plusieurs exemples de ce qu'ils estiment être des «erreurs flagrantes dans l'enseignement du droit substantif».

L'enseignement des habiletés est aussi mis en cause tellement les mises en situation frisaient le ridicule.

«On nous enseigne la nage papillon sur une table et la plongée sous-marine dans une baignoire», d'affirmer M. Giard.

Les facultés de droit accueillent avec prudence l'idée de rapatrier la formation professionnelle dans les universités.

L'association accuse en outre l'École de dédaigner des secteurs fondamentaux du droit (les chartes des droits et libertés, l'immigration, le criminel, le social) et d'encourager une pratique axée vers les mieux nantis au détriment des plus démunis de la société.

En matière d'évaluation, les étudiants mettent en doute le respect du protocole en vigueur et soulignent la notation variable selon les correcteurs.

L'association, qui affirme que les problèmes vécus par les 600 étudiants à Montréal sont les mêmes que ceux des 500 autres à Québec, Sherbrooke et Ottawa, s'oppose enfin aux propositions du barreau de prolonger les périodes de formation et les stages.

Les doyens des facultés de droit ont accueilli hier avec prudence l'idée de rapatrier la forma-

tion professionnelle dans les universités.

«Ça ne se fera pas d'un trait de plume et nous ne sommes pas en demande là-dessus», a déclaré le doyen André Côté, de l'Université Laval.

«Le programme de l'École est à la croisée des chemins et a besoin de révision», concède toutefois le président du Conseil des doyens des facultés de droit qui se réunira demain.

À l'Université de Sherbrooke, le doyen Normand Ratti se fait plus tranchant: «Dans le contexte actuel, il n'est pas question d'accepter de nouvelles responsabilités sans ressources correspondantes».

De même, le doyen de la faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa, Me André Braën, ne pense pas qu'une telle réforme puisse être envisageable à court terme.

Les doyens des facultés des universités McGill et de Montréal ainsi que la directrice du département de sciences juridiques de l'UQAM n'étaient pas disponibles hier pour une entrevue.

D'ici quelques jours, l'École du barreau entend réfuter point par point les allégations de ses étudiants.

Taux de réussite au cégep

Un investissement social

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Les représentants des professeurs de cégep sont bien d'accord pour améliorer le taux de réussite au cégep, mais c'est un objectif qui demandera un véritable investissement social.

«On ne peut pas clamer cet objectif et réduire en même temps les investissements en éducation», déclare Michel Duffy, président de la Fédération autonome du collégial (FAC).

«Nous sommes à contre-courant de la société de facilité, de plaisir et de consommation, puisque nous prônons le travail et l'effort, mais notre travail de professeur est dénigré depuis plusieurs années par le gouvernement», ajoute Denis Choinière, président de la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN).

Les deux syndicats réagissaient à la grande étude menée par la Fédération des cégeps auprès de 50 000 nouveaux inscrits au collégial, étude qui démontre, entre autres, que les jeunes n'étudient qu'une heure par jour, qu'ils sont très démotivés, et qu'il existe une forte relation entre le travail à l'extérieur et le décrochage.

«Cette étude est un outil important qui nous permet de faire le point sur le profil étudiant», déclare Michel Duffy. «C'est un outil beaucoup plus intéressant que la publication d'un palmarès d'institutions», ajoute Denis Choinière.

M. Duffy s'est montré étonné des données sur le temps consacré à l'étude. «Ça fait 25 ans que j'enseigne, et ça me dépasse: il est inconcevable qu'on puisse réussir le cégep en étudiant si peu, dit-il. Mais cette donnée a été recueillie auprès de nouveaux étudiants, qui se rendront vite compte qu'ils n'y arriveront jamais s'ils n'étudient pas plus.»

Le président de la FAC remarque que les données sur le travail à l'extérieur confirment des «soupçons que nous avions» sur l'abandon des études et le travail rémunéré. Mais il invite tout le monde à la prudence. «On passe un peu vite sous silence certains

facteurs économiques. Le travail rémunéré nuit aux études, mais plusieurs étudiants n'ont pas le choix de travailler.»

Michel Duffy remarque également que les choix faits par les jeunes reproduisent les clivages socioéconomiques des parents. «Vingt-cinq ans après la réforme de l'éducation au Québec, il y a toujours un lien entre le désir de poursuivre ses études plus loin et le statut socioéconomique des parents.»

Malgré son ampleur, l'étude de la Fédération des cégeps laisse certaines questions majeures ouvertes. «Il aurait été intéressant d'interroger les étudiants du secondaire qui ne s'inscrivent pas au cégep, pour en connaître les raisons», explique Michel Duffy, qui se demande également pourquoi un étudiant ne se sent pas motivé à étudier.

Denis Choinière risque un début de réponse. «La démotivation est liée au fait que plusieurs jeunes n'ont aucune idée de ce qu'ils veulent faire dans la vie», dit-il.

Mais il trouve difficile de constater que la démotivation est présente même chez les bons étudiants. «Cela nous questionne beaucoup. Mais cela remet aussi en cause l'encadrement pédagogique. Quand un professeur veut rencontrer ses 130 étudiants une demi-heure chacun, comme beaucoup le font, cela prend 80 heures de son temps et il n'a pas pu nécessairement détecter les problèmes de motivation. Nous avons un problème de ressources, et les maux du système d'éducation ne semblent jamais vraiment pris au sérieux par le gouvernement.»

Autant pour Michel Duffy que pour Denis Choinière, rien ne prouve que l'actuelle réforme du collégial ne règle ces problèmes. Tout le monde est d'accord pour hausser les exigences, disent-ils, mais les nouvelles mesures mises en place n'ont pas fait leurs preuves, et certaines, comme la nouvelle approche par compétences dans le programme général, demeurent très contestées.

Pas de RU-486 au Canada?

Ottawa (PC) — Il semble que la pilule abortive française, le RU-486, ne sera pas mise en vente au Canada, du moins pas dans un avenir rapproché. Le fabricant de cette pilule controversée, la société française Roussel Uclaf, ne demandera pas l'autorisation de vendre le médicament sur le marché canadien à moins que le gouvernement fédéral ne l'y invite.

«Le gouvernement canadien (...) doit d'abord faire une demande officielle à Roussel Uclaf, en disant qu'il veut que le produit soit accessible à la profession médicale», a déclaré,

de Paris, la porte-parole Catherine Euvrard, en entrevue. Mais à Ottawa, il n'est pas question d'une telle invitation. Lorsqu'une compagnie souhaite mettre un nouveau médicament en marché, le processus normal prévoit que la compagnie demande une autorisation, que le gouvernement étudie ensuite le médicament pour en évaluer l'utilité et le caractère inoffensif, puis statue sur la demande.

Mme Euvrard a dit que la compagnie ne suivait pas la procédure normale, parce le RU-486 n'est pas un produit normal.

62e congrès de l'ACFAS

La tribu de l'art contemporain serre les rangs

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

L'art contemporain a fait l'objet de critiques acides, bêtes ou ironiques, dans les médias, depuis quelques années, des textes de J.-C. Leblond publiés dans *La Presse* à l'article de Luc Chartrand «L'art est-il malade?», paru dans *L'actualité*.

Hier plusieurs spécialistes de cet art contemporain («les membres de la tribu», comme le disait ironiquement la professeure Lise Lamarche, de l'UdeM), voulaient profiter d'un colloque intitulé «La réception de l'art contemporain» pour faire le point sur ces controverses. Le colloque, auquel assistaient une soixantaine de personnes, était présenté dans le cadre du 62e congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS), qui a lieu toute la semaine à Montréal.

Le colloque prétendait en fait amorcer «une discussion plus large sur les fondements d'ordre éthique, moral, voire économique, qui servent présentement à nourrir une critique de l'art actuel».

La professeure Anne Cauquelin, venue de l'Université de Picardie, en France, et la philosophe Josée Brunet, de l'UQAM, ont élevé le débat d'entrée de jeu.

«Plus de public, plus d'objet»

La première, auteur du «Que-sais-je?» sur l'art contemporain, a avancé que le thème même du colloque était mal posé (la réception de l'art contemporain), tout simplement parce qu'il n'y a plus de public et plus d'objet, à l'époque actuelle. Pour elle, l'art contemporain s'inscrit

maintenant dans un vaste processus dynamique, celui du «système de l'art», du «réseau qui relie tous ceux qui font l'art aujourd'hui».

De son côté, Josée Brunet a montré comment la réception de l'œuvre d'art est déterminée par des critères d'évaluation dits «méta-esthétiques», des présupposés sur la nature de l'art ou des théories de la connaissance, et que ce sont différents critères et présupposés qui opposent maintenant, par exemple, «le milieu» et «le public».

La professeure Francine Couture a ensuite retracé l'évolution des «choix modernistes» au Québec, des années trente à nos jours. Elle a surtout rappelé la période de définition d'une «politique de socialisation du risque» (Raymonde Moulin) dans les années soixante (développement des programmes d'aide à la création, professionnalisation du secteur, etc.).

Cette évolution reposait sur une conception de la diffusion de l'art comme moyen d'émancipation des individus. Elle a finalement conclu que la crise de l'art contemporain s'inscrit sur fond de crise de ce modèle «progressiste et démocratique».

En après-midi, la professeure d'histoire de l'art Lise Lamarche proposait une «revue de choses et d'autres des derniers mois».

Passant du coq à l'âne, elle a notamment dressé le portrait des divisions de sa «tribu» (les «scientifiques» et les autres, les académiciens et les technobureaucrates), pour finalement avertir: «Quand on est attaqué par des Luc Chartrand, là, on fait une trêve sacrée et les membres de la tribu sont d'accord pour faire front commun».

Journaliste de La Presse devenu ministre haïtien des Affaires étrangères

Les avoirs financiers de Charles David difficiles à geler

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

La décision d'Ottawa, annoncée hier, de geler les avoirs financiers du journaliste de *La Presse* Charles David, pourrait bien ne pas être applicable.

Selon le ministère des Affaires étrangères, les mesures de sanction financière contre les auteurs du coup d'État en Haïti «visent les personnes qui n'ont pas de résidence permanente au Canada.» Or M. David résidait au Canada depuis 1967.

M. David a été nommé ministre dans un gouvernement haïtien établi par les militaires, auteurs du coup d'État contre le président Jean-Bertrand Aristide en septembre 1991. Non reconnu par la communauté internationale, ce gouvernement tombe sous le coup des sanctions adoptées par l'ONU.

Et notamment sous le chapitre qui invite «tous les États à geler les fonds

et ressources financières» de toutes les personnes «membres de l'armée haïtienne, leur famille immédiate, les gouvernements illégaux en place depuis le coup d'État, les personnes employées par l'armée haïtienne ou qui agissent pour son compte».

«Preuve de son statut»

En vertu de cette résolution qui impose également un embargo commercial contre Haïti et qui vise à forcer les militaires haïtiens à abandonner le pouvoir, le Canada a établi une liste d'une trentaine de sociétés et d'une centaine d'individus contre lesquels s'appliquent les sanctions financières. Ces sociétés sont établies en Haïti, et les individus résident en Haïti.

Le cas de M. Charles David est différent. Le ministère des Affaires étrangères disait hier qu'il «allait mettre» M. David sur cette liste. «Il lui reviendra de faire la preuve de son statut», ajoutait-on.

En outre, des juristes consultés par LE DEVOIR ne croient pas que le droit canadien autorise de quelque façon que ce soit des sanctions à caractère politique: «Je serais surpris qu'il existât une disposition dans la législation canadienne qui permette une saisie des actifs de citoyens ou de résidents canadiens pour des motifs politiques», nous a dit Me Georges Lebel.

Il semble en fait qu'hier soir, à Ottawa, on était encore en train d'essayer d'y voir plus clair dans cette affaire et de jauger la portée juridique d'une telle décision ainsi que les dispositions à prendre.

Un porte-parole de la Gendarmerie royale du Canada, chargée de l'application de ce type de décision, n'a pas été en mesure de nous fournir plus ample information sur la question: il attendait encore un appel du ministère des Affaires étrangères pour tirer au clair une situation pour le moins confuse.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

J'en achète!

C'EST SÛR!

EN VENTE DU 24 MAI AU 1^{er} JUIN 1994

INFORMATIONS : 1 800 463-5229 ou (418) 528-1200

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

LE DEVOIR

MONTREAL

Deuxième grande saisie
en un anHaschisch
à la tonneJEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Les conteneurs sur le Thor 1 transportaient 26 tonnes de haschisch depuis le port de Durban en Afrique du Sud jusqu'au port de Montréal-Est. La GRC, la SQ et le service des douanes de Revenu Canada, qui ont annoncé hier la saisie de la drogue, ont surveillé pendant deux semaines les trois conteneurs contenant la drogue illicite d'une valeur de 360 millions de dollars mais ils n'ont pu procéder à aucune arrestation.

La compagnie Christensen Canadian African Lines a assuré la liaison maritime depuis le Mozambique d'où provient la marchandise, l'Afrique du Sud où elle a son port d'attache, et elle a livré la marchandise à Montréal à destination d'une compagnie à numéros, par l'intermédiaire de March Shipping, une compagnie du Vieux-Montréal. La GRC n'implique aucune de ces deux compagnies maritimes dans le trafic de drogue et le porte-conteneur a quitté Montréal depuis belle lurette.

On estime que la marchandise était destinée à approvisionner non seulement le Québec et l'Ontario, mais aussi les Maritimes et la Nouvelle-Angleterre. La SQ avait des suspects mais elle n'a pu vérifier son hypothèse. Quant à la GRC, elle n'exclut pas que la mafia soit impliquée mais on pense généralement que ce sont les bandes de motards qui écoulent ce genre de marchandise.

Lors d'une conférence de presse à l'édifice des douanes, place d'Youville, le porte-parole de Revenu Canada n'a pu expliquer pourquoi aucun criminel n'est jamais arrêté dans le port de Montréal à la suite de saisies de marchandises. Pourtant, toutes les forces policières sont impliquées dans un groupe multipartite de lutte contre la drogue. La police de la CUM et la police de Ports Canada sont aussi impliquées dans ce groupe.

Ce sont des papiers irrégulièrement remplis qui ont mis les agents des douanes sur la piste mais ils n'ont pas été assez fûtes pour prendre la couronne de bandits au point de distribution de la drogue. Il s'agit de la deuxième plus importante saisie de drogue depuis un an. On avait intercepté 97 tonnes de drogue dans un bateau au port de Sorel en 1993, a rappelé le porte-parole de la Sûreté du Québec, Michel Brunet, mais on n'avait arrêté personne à Sorel non plus.

En fait, la marchandise interceptée était censée contenir des sachets de thé et d'épices, des biscuits, des blouses et des chemisiers en provenance du Mozambique. Dans l'un des trois conteneurs, il n'y avait pas moins de 196 boîtes de biscuits et des marchandises diverses dans lesquelles était caché le haschisch.

Les policiers ont surveillé les conteneurs du 4 au 17 mai pour intercepter les contrebandiers mais ceux-ci ont été prévenus par quelqu'un, soit un membre de l'équipage du bateau, soit un employé de la compagnie maritime, du port de Montréal ou d'une force de surveillance sur les quais.

Moratoire demandé
pour une hormone

PRESSE CANADIENNE

La Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ) veut alerter l'opinion publique sur les risques que pourrait comporter l'utilisation d'une hormone développée par modification du code génétique et destinée à stimuler la production du lait chez les vaches.

L'utilisation de l'hormone en question, la somatotrophine bovine recombinante (STBR) est autorisée aux États-Unis depuis le 4 février dernier.

La Federal Drug Administration a cependant obligé la compagnie Monsanto, qui commercialise le produit, à vérifier au cours des deux prochaines années la présence de résidus dans le lait. Au Canada, le comité permanent de l'Agriculture a recommandé le 24 avril dernier un moratoire d'un an à Santé et Bien-être Canada. Ce dernier dispose de 150 jours pour décider s'il entérine cette recommandation, refuse d'autoriser ce produit ou encore lui donne le feu vert. Au nom de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec, Mme Lise Pilon a demandé, hier en conférence de presse, un moratoire de deux ans parce qu'elle croit que ce produit vétérinaire rendrait les vaches vulnérables à une infection du pis. Si cela arrivait, le vétérinaire devrait injecter des antibiotiques qui risqueraient de se retrouver dans le lait de consommation, a soutenu hier Mme Pilon, ce qui pourrait accroître les risques de cancer du sein chez les femmes adultes et les enfants de sexe féminin, a-t-elle dit.

Mort du caporal Lemay

L'enquête du coroner Gilbert
va finir en queue de poissonJEAN CHARTIER
LE DEVOIR

L'enquête du coroner sur la mort du caporal Lemay est en train de finir en queue de poisson. Un seul témoin a été entendu ces deux dernières semaines et on n'a assigné personne à comparaître la semaine prochaine. On entendra encore quelques témoins de manière ponctuelle mais l'enquête ajournera sous peu, *sine die*.

Le coroner Guy Gilbert a été convoqué par le coroner en chef mardi et on lui a demandé de libérer les bureaux de la grande Cour d'audience du Palais de justice de Montréal. Le procureur de la couronne, Me Richard Masson, est aussi appelé à déménager ses pénates de même que le chercheur, Me Lesage. Le personnel d'appui sera dorénavant convoqué si nécessaire.

Plusieurs témoins mohawks ont refusé de comparaître. Il en est ainsi de Mad Jap, de Lazore, d'un dénommé La-france, deux d'entre eux étant des témoins susceptibles d'avoir tué le caporal Lemay. Ils sont disparus, tout simplement. On pense qu'il sont à Akwesasne du côté américain mais ce territoire outrepassa la juridiction du coroner Gilbert. Deux témoins de Kanesatake ont aussi refusé de comparaître.

Au Palais de justice, cette enquête est désertée, les journalistes estimant qu'elle a trop duré, les procureurs de la SQ qu'elle est trop laxiste avec les témoins mohawks et tous demandent ce qu'elle donnera. Hier, les procureurs de la SQ étaient encore absents. Le coroner Gilbert revient de vacances tout bronzé et il a entrepris la rédaction de son rapport mais on ne sait pas quand celui-ci sera terminé. On doute que ce soit avant l'automne.

Hier matin, Philip Deering a poursuivi son témoignage sur la continuité de la lutte des Amérindiens en Amérique du Nord depuis Wounded Knee. Pendant qu'il faisait son exposé fort décousu, son ami Francis Boots, qui fut le chef warrior dans la pinède d'Oka en juillet 1990, lisait la manchette du journal *The Gazette* intitulée «Aboriginals entitled to split». Il hochait la tête, approuvant. Les propos du ministre Ron Irwin lui plaisaient manifestement, à lui qui a dirigé l'occupation armée à Oka contre la SQ et l'armée.

Me Richard Corriveau, avocat des Warriors, lui a aussi montré le titre du *Globe and Mail* «Irwin reassures Quebec natives; Can remain part of Canada if separation occurs, minister promises». Francis Boots n'a relevé la tête de son journal que lorsque le coroner a posé à Philip Deering des questions spécifiques sur les meetings qui ont été tenus à Kahnawake le 11 juillet après la mort du caporal Lemay et lors du premier jour d'occupation du pont Mercier. Me Corriveau est payé par les conseils de bande de Kanesatake et de Kahnawake, autrement dit avec l'argent provenant d'Ottawa, des fonds administrés par Jerry Peltier et Joe Norton.

Me Corriveau a reçu deux versements de 50 000 dollars des conseils de bande il y a un an. L'automne dernier, il a reçu une deuxième tranche de chacun des conseils de bande. On présume qu'il a donc reçu 200 000 dollars en honoraires pour défendre les Warriors, montant entièrement versé par les conseils de bande fédéraux. Les Warriors n'ont pas versé un sou. Me Corriveau n'a pas été payé depuis le mois de mars.

Malgré les anomalies de gestion

Doré défend son administration

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Malgré les anomalies de gestion des fonds publics relevées par le vérificateur de la Ville de Montréal, le maire Jean Doré a défendu hier son administration.

«Dans certains cas, on se rend compte que le vérificateur avait un point de vue partiel. Eclairées par d'autres points de vue, il y a certaines choses qui se remettent en perspective», a déclaré M. Doré.

Pour l'opposition officielle, le rapport annuel du vérificateur, rendu public mardi, démontre «la perte de contrôle des dépenses par le RCM». «Il y a un manque de rigueur administrative autant qu'il y a de lourdeurs. C'est un vrai panier percé», a commenté le chef de l'opposition officielle, Sammy Forcillo.

Le rapport du vérificateur illustre plusieurs failles administratives. L'une d'entre elles concerne les coûts liés à l'entretien et aux réparations de véhi-

cules. Ainsi, pour le même appareil (provenant du garage Madison), deux démarreurs ont été achetés à deux mois d'intervalle, deux courroies de servodirection l'ont été la même journée, deux pompes à eau en quinze jours et deux transmissions et deux carburateurs en trois mois. Pour ce véhicule fort bien équipé, aucune explication n'a pu être fournie au vérificateur.

Les contribuables doivent débours également pour la création d'un programme de prestations supplémentaires pour les cadres supérieurs de la Ville. Pour l'année 1992, cette dépense totalise 400 000\$. Qui plus est, ce programme contrevient à la Charte de la municipalité. «Quand on regarde en rétrospective les rapports du vérificateur, toutes les recommandations pertinentes en matière d'amélioration de la gestion, du contrôle financier, ont été mises en œuvre. Il faut voir que le suivi est rapide», a soutenu le maire Doré.

Dès le 2 juin, la Commission de l'administration et de la qualité des ser-

vices étudiera en séances publiques le rapport du vérificateur.

Entre-temps, au chapitre des indemnités de départ (90 000\$) consenties l'an dernier au personnel politique de Jean Doré, ce dernier considère que le vérificateur outrepassa ses compétences. «En toute déférence pour le vérificateur, j'estime que lorsqu'il s'agit d'interpréter des textes juridiques et la Charte, il peut avoir une opinion, mais il y a des personnes dont c'est le mandat», a-t-il affirmé.

Quant à la manipulation de chiffres dans le cahier d'information économique accompagnant le budget qui fait en sorte que les hausses de taxes foncières devant s'établir à 1,9% s'élèvent plutôt à 10,1%, M. Doré réplique: «Pour que les exemples soient pertinents d'une année à l'autre, il faudrait les garder à perpétuité. C'est son opinion; personnellement, j'en ai une autre. Je pense qu'on a toujours essayé de fournir le plus honnêtement possible, des renseignements qui vont bien au-delà de ce que la loi exige».



PHOTO JACQUES GRENIER

UNE CENTAINE d'employés de la CECM manifestaient hier midi devant l'immeuble principal de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Cinq syndicats d'employés, dont l'Alliance des professeurs et le Syndicat des professionnels, se sont associés pour protester contre les compressions imposées par la CECM l'année prochaine, qui doit réduire de 5% le budget de ses différents services. Sont ainsi retirés ou mis en disponibilité quelques dizaines de postes de techniciens en aide sociale et en éducation spécialisée, de psychologues, de bibliothécaires, d'employés d'entretien, etc. Les syndicats font valoir que la CECM pourrait puiser dans son surplus accumulé pour mieux développer ses ressources humaines, et ils font remarquer que la commission scolaire devra de toute façon faire appel à des ressources extérieures pour combler ses besoins.

Le suicide assisté serait synonyme
de «violence douce»

Ottawa (PC) — Le suicide assisté constitue un acte de «violence douce» et sa légalisation mettrait en péril les valeurs sur lesquelles repose notre société, a indiqué hier une spécialiste montréalaise en bioéthique devant les membres du comité sénatorial qui étudie la question.

Ceux qui prétendent que les grands malades devraient pouvoir compter sur l'aide de leur médecin pour mourir

font preuve de bonnes intentions, mais d'autres questions sont en jeu, a indiqué la professeure Margaret Somerville, de la faculté de médecine de l'Université McGill. «Le danger ne vient pas seulement des risques d'abus, a-t-elle dit. Le plus grand danger, c'est celui-ci: quelle sorte de société allons-nous céder aux générations futures et quelles seront les valeurs et le symbolisme de cette société?»

FICHES
D'ORTHOGRAPHE

MICHEL DAVID

Fiches d'activités
Secondaire1 cahier et 1 corrigé
pour chaque niveau

Ces ouvrages offrent des fiches sur l'orthographe grammaticale, les confusions homonymiques et l'orthographe d'usage ainsi que tous les corrigés. Ils permettent de couvrir toutes les notions pour produire des textes d'une grande qualité orthographique.

guérin

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada

Tél.: (514) 842-3481

Télé.: (514) 842-4923



pointures :
homme : 7 @ 13
femme : 5 @ 10

Le fameux modèle «Classic»
de K-Swiss a enfin mis les pieds
chez nous.LA PASSION
DU TRAVAIL BIEN FAIT.

Promenades de Drummondville • Galeries de St-Hyacinthe • Promenades de Sorel • Promenades de Deux-Montagnes • Galeries St-Antoine • Place Rosemère • Galeries Terrebonne • Place St-Eustache • Galeries Joliette • Galeries Rive-Nord • Faubourg de l'Île, Pincourt • Carrefour Angrignon • Promenades St-Bruno • Place Desormeaux • Place Longueuil • Mail Champlain • Centre Eaton • Galeries d'Anjou • 7046 St-Hubert

jbLefebvre

LE DEVOIR

POLITIQUE

L'arrêt Thibaudeau en appel

Ottawa veut faire le ménage dans le régime des pensions alimentaires

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

En portant l'arrêt Thibaudeau devant la Cour suprême, le gouvernement fédéral ne cherche pas à maintenir le statu quo dans le régime des pensions alimentaires, mais bien à en accélérer le changement et à «clarifier» le fouillis qui pourrait résulter d'une application du récent jugement de la Cour d'appel fédérale.

C'est ce qu'a soutenu hier le ministre de la Justice, Allan Rock, au moment d'annoncer officiellement qu'Ottawa interjettera appel dès la semaine prochaine de ce jugement statuquant que les pensions alimentaires pour enfants versées à un ex-conjoint ne sont pas imposables.

Parallèlement, Ottawa demandera au tribunal de suspendre l'application de l'arrêt et d'agir avec célérité afin que la cause soit entendue à l'automne.

«Le jugement n'est pas clair. Il n'offre qu'une réponse partielle. Il est de la responsabilité du gouvernement de demander à la Cour suprême un sursis pour revenir à la certitude et pour permettre au gouvernement d'examiner les alternatives sur le plan fiscal», a déclaré M. Rock, qui a promis que «ce qu'a accompli Mme Thibaudeau ne sera pas amoindri».

Le jugement «n'a rien résolu, dans un certain sens», a ajouté la secrétaire d'État à la Condition féminine, Sheila Finestone, qui y voit cependant l'avantage d'avoir mis les choses en lumière: «Nous avons gagné, et cette victoire nous permet de mettre le problème à l'avant-scène».

Il y a deux semaines, la Cour d'appel fédérale donnait raison à Suzanne Thibaudeau et stipulait que le fait d'exiger qu'un parent séparé inclue dans son revenu imposable la pension alimentaire reçue pour ses enfants était discriminatoire aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés.

Pour le gouvernement l'arrêt ouvre une boîte de Pandore fiscale et juridique. Il veut donc se donner le temps de revoir l'ensemble de la question, de concert avec le comité fédéral-provincial sur le droit de la famille, dont le rapport est attendu cet été, et après consultation avec

tous les intéressés. Un groupe de travail présidé par Mme Finestone se chargera de cette dernière tâche au cours du prochain mois.

Pour justifier sa décision, M. Rock a invoqué plusieurs motifs:

■ L'inéquité. L'arrêt Thibaudeau, a souligné le ministre, reste muet sur les exemptions fiscales auxquelles ont droit les payeurs de pensions alimentaires. «Le résultat en est une situation injuste où les parents séparés ne paient aucun impôt sur les sommes qu'ils dépensent pour leurs enfants, alors que les couples qui vivent ensemble sont imposés».

■ La confusion et l'incertitude. «Les conséquences d'un changement soudain du régime nous préoccupent», a dit M. Rock: engorgement des tribunaux, demandes d'abaissement du taux de paiement des pensions, cas non encore réglés se retrouvant dans une impasse, etc. Or «les parties doivent savoir à quoi s'en tenir».

■ La portée du jugement. Le gouvernement s'interroge sur l'interprétation de la Charte que fait le tribunal en établissant une discrimination fondée sur le statut familial. La Loi de l'impôt sur le revenu, mais aussi d'autres lois et énoncés de principe à caractère social sont dès lors «remises en question»; cela pourrait «limiter la marge de manœuvre» d'Ottawa, selon M. Rock.

■ La prééminence du Parlement. «L'objectif du gouvernement est d'en arriver à une transition ordonnée par le biais de politiques, non par le recours aux tribunaux», a dit le ministre.

Hier, M. Rock s'est dit conscient de ce que la décision d'aller en appel puisse être accueillie avec «scepticisme» par plusieurs.

«Oui, je suis préoccupé par le fait que ceux qui voient ce jugement comme une victoire pour les femmes pourraient dire que le gouvernement essaie de revenir en arrière».

Mais l'un des effets du jugement pourrait être de rendre la situation encore plus difficile pour les personnes qu'il est censé aider», a-t-il fait valoir.

«Je suis décue, mais je connaissais les règles du jeu...»

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Mme Susan Thibaudeau, cette femme à qui la Cour d'appel fédérale a donné raison en déclarant discriminatoire la loi obligeant à payer de l'impôt sur une pension alimentaire, estime qu'Ottawa se refuse à régler le fond du problème en faisant appel de cette décision.

«Je suis décue, mais je connaissais les règles du jeu et je les assume», a-t-elle déclaré hier.

Mme Thibaudeau, qui criait victoire le 3 mai dernier, croit qu'en faisant appel, le gouvernement fédéral se défile de ses vraies responsabilités. Ottawa devrait faire l'économie d'un procès et s'attaquer à revoir la loi de l'impôt pour aider les familles, croit-elle. «On fait cela pour sauver du temps. Mais, entre-temps, des femmes et des enfants continuent à vivre des situations dramatiques. L'argent continue d'aller au gouvernement plutôt qu'aux enfants», a-t-elle déploré.

A son avis, le fédéral pourrait régler tout de suite le problème de l'imposition des pensions alimentaires et procéder plus tard à des aménagements pour les ex-conjoints versant



PHOTO ARCHIVES

Susan Thibaudeau

les pensions. Prête à reprendre la bataille en Cour suprême, Susan Thi-

baudeau dit qu'elle se battra tant et aussi longtemps que subsistera ce déséquilibre fiscal, lourd à porter pour les femmes qui ont la charge des enfants et reçoivent des pensions alimentaires. «Mon seul objectif est qu'il y ait plus de justice pour ces familles», dit-elle.

Ses avocats, Mes Michel Bernier et Richard Bourgault, ont jugé futile le prétexte de «la confusion» invoqué par Ottawa pour justifier son appel. «C'est la loi actuelle qui crée le chaos, pas le jugement», a affirmé hier Me Bernier.

Les avocats se félicitent qu'un débat de cette importance puisse être entendu par la Cour suprême, mais croient qu'il revient au gouvernement de clarifier les zones obscures de sa loi de l'impôt. «Il y a une charte des droits, a affirmé Me Bernier. Si le gouvernement veut la mettre de côté (en faisant appel), il ne pourra le faire sans alerter l'opinion publique.»

Propos alarmistes du Canada anglais

Parizeau indigné

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Les menaces et les propos alarmistes des ténors du Canada anglais ont recentré le débat politique autour de la légitimité de l'accession du Québec au statut d'État souverain. Ce qui suscite l'indignation de Jacques Parizeau.

En principe, la conférence de presse que le chef du Parti québécois avait convoquée hier visait à «faire le point sur la situation économique». Un prétexte qui devait par ailleurs lui permettre d'attirer l'attention sur le groupe de travail sur l'économie, qu'il a formé à même sa réserve de candidats: Jean Campeau, Diane Marsolais, Richard Le Hir et André Riendeau.

D'économie, il en fut effectivement question, le temps de démontrer, tableaux à l'appui, que la performance économique du gouvernement Johnson est catastrophique et effraie les investisseurs bien davantage que la peur de l'indépendance.

Tres tôt, les journalistes, surtout ceux de la presse anglophone, ont dévié du thème officiel de la rencontre pour ramener les questions sur les déclarations faites la veille par deux chanteurs prestigieux du fédéralisme.

Le chef du Parti québécois a donc été invité à dire ce qu'il pensait du ministre fédéral Ron Irwin, qui a promis qu'Ottawa se portera à la défense des autochtones qui voudront demeurer fédéralistes dans un Québec souverain. Et du premier ministre Mike Harcourt, selon qui les habitants de Colombie-Britannique deviendront les pires ennemis des Québécois, s'ils décident de se séparer du Canada.

Visiblement irrité, M. Parizeau a d'abord calmement fait valoir que ces

propos incendiaires font fi de la réalité politique canadienne; qu'ils oublient que le Canada est une société de droit, dont les lois et la constitution doivent être respectées. Et que les Mohawks de Kahnawake, ni la minorité anglophone ne pourraient réclamer des modifications aux frontières actuelles du Québec. A cet égard, il a rappelé que ce fut également l'avis des cinq juristes en droit international qui ont déposé leur rapport devant la Commission Bélanger-Campeau.

Insatisfaite, une collègue de la presse anglophone, qui trouvait l'argumentation du chef péquiste un peu mince, a souligné que la question ne sera pas vidée pour autant et continuera d'alimenter le débat. En montrant le ton quelque peu, M. Parizeau a répliqué: «Ils se rendent ridicules».

Que dire du premier ministre Johnson, qui croit pouvoir vaincre le PQ en faisant campagne sur les risques de la souveraineté? M. Parizeau n'y voit pas d'objection. «Moi, j'en parle tout le temps de la souveraineté», Mais il prévient que le PQ fera porter le gros de sa campagne sur la performance du gouvernement. Et sur celle du régime fédéraliste.

De l'avis du chef du PQ, ce n'est pas la perspective de la souveraineté qui rend les Québécois insécures, mais bien la récession qui n'en finit plus de finir.

A cet égard, il note que les investissements privés accusent un sévère déficit et il prédit que le Québec perdra 10 000 autres emplois de l'industrie militaire au cours des six prochains mois. «Les emplois les mieux payés de notre société.» Et au train où vont les choses, M. Parizeau craint que l'autoroute de l'informatique profite bien davantage à Toronto qu'à Montréal.

Télécommunications

Frulla reçoit du renfort de Regina

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

La ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mme Liza Frulla, a du renfort. Le gouvernement de la Saskatchewan est prêt à faire front commun avec le Québec dans le dossier des télécommunications pour obtenir plus de pouvoirs d'Ottawa. Et pour mieux définir ces pouvoirs.

Dans une lettre envoyée à la ministre le 13 mai dernier, soit vendredi, le vice-premier ministre de la Saskatchewan, M. Ed Tchorzewski, rappelle que «nos points de vue ont toujours coïncidé». Et, dans une seconde lettre envoyée le même jour au ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, M. Marcel Massé, M. Tchorzewski demande une rencontre, «le plus tôt possible», dans le but d'élaborer une stratégie acceptable aux deux niveaux de gouvernement.

Mais au préalable, le vice-premier ministre voudrait discuter de stratégie avec Mme Frulla. Ce qui réjouit cette

dernière puisqu'elle avait elle-même sollicité, dans une lettre à chacune des neuf provinces anglaises, l'appui et la collaboration des provinces. Jusqu'à ce jour seule la Saskatchewan a répondu.

Il faut dire que la Saskatchewan partage avec le Québec un intérêt considérable pour les télécommunications. Tout comme au Québec, le récent jugement de la Cour Suprême (26 avril) donnant à Ottawa l'entière compétence en télécommunications provoque la bas des inquiétudes. «Le jugement, écrit M. Tchorzewski, a mis en lumière un certain nombre de problèmes de nature constitutionnelle ou opérationnelle».

A Ottawa, un porte-parole du ministre des Affaires intergouvernementales a déclaré que M. Massé avait bel et bien reçu la lettre et que le dossier suivait son cours. Le gouvernement fédéral a déjà dit, la semaine dernière, en réponse à une lettre de Mme Frulla, qu'il était prêt à discuter. Mme Frulla réclame le transfert de certains pouvoirs réglementaires dans ce secteur de télécommunications.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I · N · D · E · X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 199 Achat-vente-échange
100 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 299 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

C.D.N.: Grand 3 1/2, calme. A saisir: cause départ, négociable, sans agent. 735-4192.

VIEUX-MONTRÉAL: 12 000 pi.ca., coin St-Pierre et St-Paul. Aubaine pour tous commerces. Idéal proprio occupant. 932-1630

103

CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

C.D.N.: Spacieux 3 1/2, près U de M, hôpital, impeccable, terrasse, 82 000\$. J. Pilon 739-1598, Trans-Action Mont-Royal.

CENTRE-VILLE 1,150 pi.ca., ensoleillé, aire ouverte, 2 c.c., foyer, espace stat., extras. 117 000\$. 989-1178.

121

CANTONS DE L'EST

DOMAINE 15 ACRES
30 min. de Sherbrooke, 2 chalets dont un habitable à l'année. Plusieurs acres. 57 000\$. Fait vendre. 819-822-1070

FRELINGSBURG Chalet, 2 foyers, beau terrain, vue splendide, privé, 85 000\$ J. GIBOUX, Imm. Dynamiques 1-538-4900.

132

CHALET

A HUBERDEAU, accès au lac à la Loure, foyer en pierres, terrasse, 2 c.c., hiverlé, 45 000\$. 526-6210.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

6425 DES Érables, 7 1/2, cachet d'origine, bois franc, les entrées, s/sol, cour, non chauff. Réf. 6253. 672-5196

A HUNTSIC: Demi sous-sol, 3 1/2 et 4 1/2 complètement rénovés. 385-3097

A HUNTSIC 5 1/2, non-chauffé, haut duplex, calme, clair, St-Urbain/Beauharnois. 6008. 368-3997.

A HUNTSIC, 7 1/2, bas duplex, ensoleillé, chauffé, site agréable, cour, balcon, garage. 8253/mois. Disponible 1er juillet. Idéal pour jeunes professionnels. 279-5272.

A HUNTSIC: 5 1/2 haut duplex, métro, eau, 1000\$. 672-5196

BOUL. ST-JOSEPH, coquets 5 1/2 et 3 1/2 rénovés, 2 ou 3 appartements fournis, garage chauffé disp. 521-9489.

DRÉBEUF (RACHEL), 6 1/2, r-d-c, terrasse, 6755 non-chauffé, planchers bois. 525-8552

C.D.N. 3 1/2, 4 1/2
Rénové, équipé, pour pers. tranquilles. Près U. de M. et transports. 739-9950.

C.D.N. Près U. de M., libre 1er juin, 6 1/2, haut duplex, chauffé, eau ch. four, garage. 737-3081

C.D.N.: Coin Linton + Lavoie, 3 1/2, non-chauffé, maison propre, tranquille, équipé, jardin arrière, près bus 151, dépanchoir, métro, Lavi/ séch. dans immeuble. 737-0770.

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

ROSEMONT, 2e Avenue, 4 1/2, 3ième étage, chauff. élect., non-chauffé, libre 1er juillet. 3755/mois. 374-0149.

SOUS-LOCATION. Outremont, 6 1/2, meublé, équipé, métro. Juin, juillet. 272-9779.

VILLE ST-LAURENT, Thompson 3 1/2 - 4 1/2, équipés, chauffés, près services. 333-1402.

VILLE ST-LAURENT, rue Somerset. Haut duplex détaché, chauffé, 5 1/2 p., près services et métro. 1er juil. 334-9291.

WESTMOUNT, 5 1/2, près Sherbrooke Ouest, entre 2 parcs, 6755, poêle/Frigidaire inclus, non-chauffé. 931-0408.

164

CONDOMINIUMS À LOUER

CENTRE-VILLE, St-Mathieu, grand 3 1/2, chauffé, climatisé, eau chaude, poêle/frigo, s/vagage. 426-3538.

QUÉBEC-MONTREAL: Condo 6 1/2 meublé, équipé, rénové, insonorisé, garage, chauffage, eau chaude, 1300\$. Début juin, 6 mois ou 1 an. Alice (418) 683-6749 (s.v.p. mess. répondre).

165

PROPRIÉTÉS À LOUER

BELLE RÉS. VICTORIANNE Vieux-Québec, 10 pces, stat. Juin, juil. août, 1,500\$/mois meublée. (418)694-1497

N-D. DU PORTAGE, Coeur village, magnifique vue fleuve, unifamiliale, 3 c.c., 2 s/bains, Juillet + Août. Tél.: (418) 862-0640 (7h à 9h - 18h 21h).

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

VILAIN, BANLIEU OUEST DE PARIS Près gare et métro. Appart. 2 c.c., meublé. Pour 1 an, sept. à sept. 932-1630.

175

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ILES-DE-LA-MADELINE Maison à louer à la semaine, meublée au complet 400\$/sem. Semaines disp. juillet + août. (418) 886-2207.

176

CHALET À LOUER

LAC L'ACHIGAN, St-Hippolyte, tout confort. Été. 662-0380, fin de sem.: 563-1714.

192

ON DEMANDE À LOUER

FAMILLE RESPONSABLE cherche chalet confortable, 3 ou 4 c.c., bord lac, rég. Laurentides. Du 2 au 23 juillet. (514) 335-2511

DÉCÈS



BOIVIN P. HORACE

Au Centre Hospitalier de Granby le 17 mai 1994 à l'âge de 88 ans est décédé M. P. Horace Boivin, maire de la Ville de Granby de 1939 à 1964, fondateur en 1953 du Jardin Zoologique de Granby, directeur des relations publiques de la Ville de Granby depuis 1984; il occupait toujours ce poste. Fondateur de nombreux organismes communautaires et détenteur de plusieurs titres honorifiques, époux de dame Frances Bergeron, demeurant à Granby. Les funérailles civiques auront lieu vendredi le 20 mai.

M. P. Horace Boivin sera exposé à la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Granby, 87, rue Principale, Granby. Les heures de visites seront mercredi de 15 h à 21 h et jeudi de midi à 22 h. Ouverture des salons vendredi, journées des funérailles, à 9 h.

Les funérailles auront lieu vendredi le 20 mai en l'église Ste-Famille à 14 h. Inhumation dans la mausolée familial au cimetière Mgr. Pelletier, rue Dufferin.

Des dons à la Fondation du Centre hospitalier de Granby seraient appréciés. Formulaires disponibles au bureau de Girardot & Ménard Ltée.

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse Frances, ses 11 enfants: Diane (Richard D. French), feu Ernest, Robert (Monique Gagnon), Elyse, Charles (Carole Chauvin), Claude (Hélène Thibault), Marie (Ignacio Bustillo), Richard, Lynne, Georges, Julie, ses 8 petits-enfants: Elizabeth, Alexandra, Matthieu, Alexis, Marie-Charles, Noémie, Zoé, Dali, sa soeur Mme Laurette Boivin Vermette, ses belles-soeurs: Mme Margaret Bergeron, Mme Gisèle Bergeron, Mme Jeanne Bergeron, Mme Germaine Bergeron, Mme Françoise Bergeron, sa cousine Mme Claire Morris Laliberté, toutes de Granby, ainsi que ses neveux, nièces, autres parents et de nombreux amis.

410

BUREAUX

SECRÉTAIRE COMPTABLE Travail sur logiciel "Clary", bilingue. Faire parvenir C.V. chez Idée Pro Inc., 400 ave Proulx, Vanier, P.Q., G1M 3H2.

450

EMPLOIS DIVERS

VOUS CHERCHEZ DU TRAVAIL? Venez vous entraîner sur le séminaire diagraphique et ne soyez plus jamais sans emploi. Appeler: 527-2401 (Montréal)

501

OCCASIONS D'AFFAIRES

MAGASIN FINITIONS DE PHOTOS: service 1h., centre-ville, chiffre d'affaires 200 000\$ et + par an. Rendement de 20 à 30%. Cause maladie. Denis: (514)462-9019.

530

COURS

ANGLAIS INTENSIF prof diplômée de McGill. Privé et semi-privé. 849-5484.

DESSIN/PEINTURE. (Séance info. gratuite). - Cours d'initiation à l'art. - Séances de pose de modèle vivant. 982-9577

542

MASSOTHÉRAPIE

CENTRE DE MASSOTHÉRAPIE DE SANTÉ. 343-5581

560

ENTRETIEN, RÉNOVATION

MAÇONNERIE, ciment, briques. Restauration Lazare Enr. 455-8893

MENUISIER ferait ouvrage de tous genres. Demander Claude: 387-0788.

La Société canadienne de la Croix-Rouge Division du Québec

Si VOUS'NE SUPPORTEZ PLUS LA MISÈRE SUPPORTEZ-NOUS

Merci de donner à Centraide

LE DON DE CHANGER LES CHOSSES

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

LIBÉRÉS CONTRE RANÇON

Paris (Reuters) — Les onze Français de l'organisation Première Urgence détenus en otages par les milices serbes de Bosnie depuis le début avril ont été libérés hier. Le président de l'association humanitaire, Thierry Mauricet, a déclaré avoir obtenu la libération des onze bénévoles en payant une caution de 44 000 dollars américains (60 000 dollars). «Le gouvernement français n'était pas d'accord pour qu'une telle chose soit faite mais j'ai pris mes responsabilités et nous avons payé 4000 dollars par personne», a-t-il dit à Reuters. Par ce geste, les Serbes souhaitent renouer les liens d'amitié forgés avec la France lors des deux guerres mondiales, a déclaré hier un porte-parole du chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic.

CARLOS ANDRÉS PÉREZ INCARCÉRÉ

Caracas (AFP) — La Cour suprême du Venezuela a ordonné hier la mise en détention de l'ancien président social-démocrate Carlos Andrés Pérez, pour malversation et détournement de fonds publics, a indiqué le tribunal. La Cour a également ordonné l'arrestation des ex-ministres des Relations extérieures Reinaldo Figueredo et de l'Intérieur Alejandro Izaguirre, pour les mêmes délits, a précisé le président du tribunal Roberto Yepes Boscan. Ce dernier a indiqué à la presse que MM. Pérez et Izaguirre ont été transférés au siège de la police judiciaire (PTJ) à Caracas, d'où ils devraient être transférés à la prison d'El Junquito.

LES TATARS, 50 ANS APRÈS

Simferopol (Reuters) — Plus de 10 000 Tatars ont défilé hier pour commémorer le 50e anniversaire de leur déportation en Asie centrale par les troupes soviétiques. Des anciens, dont certains ne s'étaient pas revus depuis des décennies, se sont retrouvés dans la principale ville de Crimée, avant de se rendre dans la campagne où 180 000 Tatars avaient été rassemblés en 1944 sur les ordres de Staline avant d'être parqués dans des wagons à bestiaux à destination de l'Ouzbékistan. Après dix-huit mois de vie en Ouzbékistan, plus de la moitié des déportés avaient péri, maltraités par les locaux qui étaient pourtant leurs coreligionnaires musulmans.

NOUVEAU PRÉSIDENT DU PARLEMENT UKRAINIEN

Kiev (AFP) — M. Alexandre Moroz, président du Parti socialiste, a été élu hier président du parlement ukrainien. M. Moroz, soutenu par les réformateurs modérés de Léonid Kouchma, ancien premier ministre, par les communistes et les agrariens, tous favorables à un rapprochement avec la Russie, a été élu par 171 voix sur 222 présents. M. Moroz est également candidat à l'élection présidentielle prévue le 26 juin.

OÙ EST PASSÉ BETTINO CRAXI?

Rome (Reuters) — Le mystère s'est épaissi hier autour de la disparition de Bettino Craxi après que l'ancien président du Conseil italien eut envoyé aux magistrats un certificat médical pour expliquer qu'il ne pouvait pas restituer son passeport, a rapporté la radio nationale. Les juges de Milan avaient ordonné la semaine dernière à l'ancien dirigeant socialiste, sous le coup de 20 enquêtes pour corruption, de rendre son passeport aux autorités. Il s'agit apparemment d'éviter qu'il ne quitte le pays. Bettino Craxi, qui dirigea le gouvernement entre 1983 et 1987, a disparu depuis et certains le croient à l'étranger.

LES RÉFUGIÉS S'AUTOMUTILIENT

Hong Kong (Reuters) — Vingt-quatre boat people vietnamiens interpellés dans un camp de réfugiés à Hong Kong se sont infligés hier des blessures pour protester contre la décision de les rapatrier de force. Cet incident porte à 51 le nombre de réfugiés qui se sont lacéré le visage, les bras ou l'abdomen avec des couteaux ou des bambous tranchants depuis le 9 mai, a déclaré un porte-parole du Département des services correctionnels (CDS). Les réfugiés vietnamiens manifestent quotidiennement contre la décision, prise en février lors d'une conférence internationale, de les renvoyer au Vietnam d'ici l'année prochaine, a rappelé le porte-parole.

Où trouver les 5500 Casques bleus promis ?

Le monde hésite à sauter dans le maelström rwandais

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Le renforcement de la mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR) connaît de nouvelles difficultés, plusieurs pays sollicités par l'ONU ayant refusé d'y participer alors que les rebelles rwandais remettent en cause son déploiement.

Mardi, le Conseil de sécurité des Nations unies a voté une résolution autorisant l'élargissement du mandat de la MINUAR au Rwanda, un pays d'Afrique orientale en proie à une guerre civile qui a fait au moins un demi-million de tués depuis six semaines. Ses effectifs, qui passeront de 400 à 5500 hommes, seront chargés de contribuer à la sécurité des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger.

Une soixantaine de pays africains, asiatiques et occidentaux ont été approchés par l'ONU pour participer au renforcement de la force. Le Ghana et le Nigeria sont les seuls États à avoir formellement accepté d'envoyer des troupes au Rwanda. La Tanzanie, le Sénégal, le Zimbabwe, la Zambie et le Bangladesh étudient toujours la requête de l'ONU.

Toutefois, hier et avant-hier, plusieurs pays occidentaux ont clairement signifié leurs réticences à envoyer des troupes ou même à participer à la mission de maintien de la paix.

Ainsi, les États-Unis, qui n'envoient au-

cun soldat, ont forcé le Conseil de sécurité à inclure, dans la résolution adoptée mardi, de nombreuses conditions au déploiement complet des 5500 Casques bleus.

Washington a accepté avec réticence l'envoi immédiat de 150 observateurs et d'un bataillon de soldats ghanéens, mais a demandé au secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, de remettre «dès que possible» un nouveau rapport sur la phase suivante du déploiement, y compris notamment sur la coopération des parties rwandaises en conflit.

La deuxième phase du plan de l'ONU prévoit le déploiement de plusieurs bataillons d'infanterie pour assurer la sécurité des réfugiés et des zones de protection humanitaire.

Témoignant mardi soir devant le Congrès américain, l'ambassadeur américain à l'ONU, Madeleine Albright, a déclaré que ce serait «une folie de la part des Nations unies de se précipiter dans ce maelström».

Le gouvernement danois a pour sa part rejeté hier la demande de l'ONU pour l'envoi de Casques bleus. Le ministre des Affaires étrangères, Niels Helveg Petersen, a déclaré que «le mandat de ceux qui seront envoyés au Rwanda est plutôt flou».

A Canberra, en Australie, le ministre des Affaires étrangères, Gareth Evans, a annoncé que son pays n'envoierait pas de troupes tant que la mission de la MI-

NUAR et les moyens financiers pour la mettre en œuvre n'auront pas été clairement définis.

Du côté des belligérants, le secrétaire général du Front patriotique rwandais a affirmé hier qu'un renforcement des forces de l'ONU au Rwanda séparerait les parties tout en maintenant un *statu quo*, alors que le FPR souhaite en finir avec le régime «dictatorial» rwandais.

M. Rudasingwa, qui s'exprimait de Johannesburg, en Afrique du Sud, s'est par ailleurs opposé — au nom de son parti — au déploiement au Rwanda de troupes venues de France, d'Ouganda, de Tanzanie ou du Zaïre.

Pour M. Rudasingwa, la tendance actuelle dans le monde occidental est «de croire que lorsqu'il y a un conflit, la solution est qu'une intervention de forces est nécessaire pour les empêcher de se battre les uns contre les autres», a-t-il déclaré dans une interview à l'AFP, ajoutant que cela aboutit à un «*statu quo*».

«Croire que des forces, dont je ne sais même pas d'où elles viennent, vont venir pour trouver une solution au problème est un argument que notre génération au Rwanda rejette. Ce serait défaitiste de notre part. Nous devons être au cœur de la bataille pour la démocratie», a-t-il dit, rejetant ceux qui «veulent des interventions que nous n'acceptons pas».

Avec AFP et Reuters

Le FPR

a sa

«liste noire»

de pays

indésirables

Le «Djihad» selon Yasser Arafat...

Les derniers soldats israéliens ont quitté hier villes et camps de réfugiés de Gaza sous une grêle de pierres, symbole de l'enfer croissant qu'il y vivaient depuis le déclenchement de l'intifada en 1987. Pendant ce temps, Yasser Arafat tentait de justifier l'emploi du mot «Djihad» qu'il avait utilisé au sujet de la «libération» future de Jérusalem.

Oslo (AFP) — Le chef de l'OLP Yasser Arafat a affirmé hier à Oslo que son récent appel aux musulmans à poursuivre le Djihad («guerre sainte») devait être uniquement pris «au sens religieux», et non politique, du terme et qu'il poursuivrait ses efforts en vue de parvenir à la paix au Proche-Orient.

M. Arafat réagissait, lors d'une conférence de presse, à la polémique en cours depuis mardi, après la diffusion par la radio is-

raélienne d'un discours, appelant au «Djihad» qu'il avait prononcé le 10 mai dans une mosquée de Johannesburg.

M. Arafat a déclaré: «Des extrémistes ont transformé la terminologie religieuse en une terminologie politique, ce n'est pas de ma faute». Il n'a pas précisé qui étaient ces «extrémistes».

Il a assuré avoir donné un «sens religieux» au mot Djihad. «Pour votre information, a-t-il dit à la presse, on peut dire «je

continuerai mon Djihad pour parvenir à la paix» dans un sens islamique, religieux».

Le chef de l'OLP a ajouté: «Je voudrais répéter que le peuple palestinien, et moi-même, sommes impliqués dans la réalisation du processus de paix».

Arrivant au cours de la conférence de presse de M. Arafat, le ministre israélien des Affaires étrangères, Shimon Peres, a serré la main du chef de l'OLP et s'est assis à sa droite.

La radio israélienne avait diffusé mardi un discours, prononcé selon elle par le chef de l'OLP le 10 mai dans une mosquée de Johannesburg, appelant les musulmans à «participer au Djihad (guerre sainte) pour libérer Jérusalem».

Célébrations croisées à Port-au-Prince

Clinton veut expédier les réfugiés aux îles Turk et Caïcos

Port-au-Prince (AFP) — Le «président provisoire» haïtien, Émile Jonassaint, a appelé hier les Haïtiens à «l'union et à se réconcilier en tant que frères d'une même nation» autour du drapeau national.

M. Jonassaint s'exprimait dans un bref message radiotélévisé à la nation à l'occasion du 18 mai, fête du drapeau et de l'université en Haïti. «L'union du peuple s'avère aussi impérieuse qu'au moment de la conquête de l'indépendance» du pays, a souligné Jonassaint.

Auparavant, dans le cadre de la même célébration, le premier ministre démissionnaire Robert Malval avait, en présence du corps diplomatique venu lui apporter son

soutien à son domicile, réitéré sa condamnation du régime «illégal» de M. Jonassaint.

Par ailleurs, le président Bill Clinton a demandé à la Grande-Bretagne d'autoriser les gardes-côtes américains à utiliser les îles Turks et Caïcos, au sud-est des Bahamas, pour accueillir temporairement les milliers de réfugiés haïtiens le temps d'étudier leur cas, a rapporté hier le *Washington Post*.

M. Clinton a formulé sa requête lors d'une conversation téléphonique mardi avec le premier ministre britannique, John Major, qui a répondu qu'il allait examiner cette demande, ont indiqué au journal des responsables de l'administration Clinton.

Cédant à la pression des organisations

de défense des droits de l'homme, M. Clinton avait décidé le 8 mai d'opérer un revirement de la politique de refoulement des réfugiés haïtiens mise en place par son prédécesseur, George Bush, en permettant que ces réfugiés puissent présenter une demande d'asile politique à bord de navires en haute mer.

M. Clinton a précisé qu'il demanderait à d'autres pays d'aider les États-Unis à accueillir les flots de réfugiés et à procéder aux auditions.

Si aucun pays n'offrait son territoire, des plans de secours actuellement à l'étude prévoient l'utilisation de bateaux de croisière, selon le journal.

Berlusconi passe l'obstacle crucial du Sénat

Mais les manifestants néonazis embarrassent son allié Gianfranco Fini

Le gouvernement de Silvio Berlusconi a obtenu hier soir la confiance au Sénat italien, grâce à l'appui de plusieurs sénateurs à vie et au départ de quatre élus centristes qui ont quitté la salle avant le vote pour abaisser le quorum. L'Alliance pour la liberté, coalition hétéroclite qui a porté Berlusconi au pouvoir, ne dispose pas, à dix sièges près, de la majorité absolue au Sénat qui compte 326 membres. Lors du vote, 314 sénateurs étaient présents. Six jours après l'entrée en fonction du «Cavaliere», la confiance a été votée par 159 voix pour, 153 contre et deux abstentions.

MARIE-CLAUDE DECAMPS
LE MONDE

Rome — Deux cent cinquante skinheads, en lunettes noires et «bomber» militaire défilant en bon ordre dans les rues de Vicenza, aux cris de «Sieg Heil!», évidemment, cela tombait très mal pour le gouvernement de Silvio Berlusconi qui, deux jours après au Sénat, commençait un délicat marathon pour obtenir le vote de confiance.

Dans l'intervalle, l'image du gouvernement n'en est pas sortie grandie. D'autant qu'elle était déjà bien entamée, à l'extérieur en tout cas: d'une part, par les ambiguïtés qui planent encore autour des garanties promises par le nouveau président du Conseil, pour éviter de confondre les intérêts de ses entreprises avec ceux de l'État; de l'autre, par les interrogations nombreuses qui se sont fait jour sur la vivacité, ou non, des liens avec le fascisme des cinq ministres venus de l'Alliance nationale de Gianfranco Fini.

Pourtant, le défilé des skins, samedi, une manifestation nationale — la première — réunie à l'initiative du «Fronte Veneto Skinhead» créé il y a presque quatre ans, avait été autorisé et un renfort de police demandé à l'occasion. En pure perte, car il n'y eut pas le moindre incident. Et même si, comme l'explique le chef de la police nationale, Vincenzo Parisi, le phénomène des skins en Italie est plutôt en régression depuis deux ans — on est passé d'un millier à quelques centaines d'individus recensés, pour une trentaine d'incidents mineurs en

1993 —, il n'en reste pas moins que voir des banderoles clamant «Journalistes, terroristes!» assorties de slogans nettement plus racistes, tranquillement exhibés dans les rues, n'était pas fait pour tendre le climat politique.

Protestations de l'opposition, mises en garde de principe des associations juives et antiracistes: le nouveau ministre de l'Intérieur, Roberto Maroni — jusque-là numéro deux de la Ligue du Nord d'Umberto Bossi —, qui dit avoir «appris la chose en regardant la télévision», a décidé, après un peu d'hésitation, de frapper fort, en suspendant le préfet et le préfet de police de Vicenza.

Du même coup, la fin de toute autorisation pour des défilés de ce genre était annoncée. La polémique aurait pu s'arrêter là, mais les autorités locales de la petite ville ont également protesté, assurant que le ministère était au courant et que les deux fonctionnaires payaient, seuls, le prix d'une imprudence collective.

La colère de Gianfranco Fini

Embarras du gouvernement donc, mais plus encore de la majorité, qui a vite compris l'utilisation politique qui ne manquerait pas d'être faite de cet incident. D'autant que l'idéologie pas toujours très claire de ces skins — beaucoup se veulent résolument néonazis, d'autres se considèrent authentiquement fascistes et les «véritables héritiers de la République de Salò» (dirigée par Mussolini de 1943 à 1945) — n'a rien pour lever les ambiguïtés.

Aussi, dans le concert de commentaires qui a ac-

cueilli la manifestation, ce sont MM. Bossi et Fini qui ont crié le plus fort. «Spectacle répugnant», a dit M. Bossi, tandis que M. Fini, qui ne décolère pas, pour des raisons évidentes, et s'est toujours montré très réticent à l'égard des skins, a déclaré: «J'ai toujours été, même avant que mon mouvement soit dans la coalition gouvernementale, un adversaire de ces têtes rasées, qui ne sont que des têtes vides. S'il n'y avait que moi, je les enverrais tous travailler à la mine...»

Mardi, nouveau round difficile au Sénat, et nouvel incident mal venu pour la majorité. Cette fois, il s'agissait, circulant de main en main, de la copie d'un texte demandant l'abrogation des dispositions contenues dans la Constitution interdisant la renaissance du parti fasciste. Au bas du texte, les noms de pratiquement tout le gotha du MSI, héritier du parti fasciste. Quoi? Permettre de recréer un tel parti?

Moment de flottement, enquête, explications embarrassées et nouvel agacement de M. Fini. Selon la thèse officielle, il s'agissait d'une vieille proposition d'abrogation «de routine» qui avait été formulée pour le principe, du temps où le MSI n'était qu'un groupuscule isolé.

Cette nouvelle demande avait été rédigée avec tous les nouveaux noms par un secrétaire croyant bien faire, alors qu'a présent la démarche, jugée «intempestive», aurait une très lourde signification politique. Une «erreur» en somme, un automatisme. Et Gianfranco Fini, particulièrement ennuyé, d'ajouter: «Nous n'avons, ni moi ni les autres, rien signé de tel. L'incident est clos.»

Faux involontaire, ou bien plutôt tentative de forcer la main de leur dirigeant de la part de certains éléments plus radicaux? En attendant, le secrétaire du MSI est soumis à rude épreuve, d'une part par l'opposition de gauche et du centre — ce qui est de bonne guerre — mais aussi par une opposition interne croissante. Seule consolation: plus celle-ci est virulente, plus M. Fini voit son «crédit» démocratique augmenter.

Dépouillement contesté en République dominicaine

Balaguer d'une courte tête

Peña Gomez crie au vol

LE MONDE
AVEC LE SERVICE
ESPAGNOL DE L'AFP

Santo Domingo — Avec près de 95% des votes dépouillés, hier, la Commission centrale des élections accordait à Joaquín Balaguer 42,57% des voix et à son rival du Parti révolutionnaire dominicain (PRD), José Francisco Peña Gomez, 41,66%. L'ex-président Juan Bosch était crédité de 13% des voix exprimées et l'on s'attendait à une abstention de moins de 10%.

Le PRD parle d'une «fraude scandaleuse» dont il doit saisir la Commission, en arguant essentiellement l'omission de 200 000 noms sur les listes d'électeurs, surtout dans les régions susceptibles de donner une majorité à Peña Gomez dont le parti ne veut pas que «notre victoire nous soit subtilisée».

Le Chilien Luis Ayala, qui dirigeait une délégation de l'Internationale socialiste aux élections de lundi dernier, parlait mardi soir de «graves et sérieuses irrégularités» constatées par les observateurs de son groupe, comme le fait, pour certains citoyens présumément favorables à Balaguer de posséder deux cartes d'électeurs.

Le président sortant Joaquín Balaguer, du Parti réformiste social-chrétien, est âgé de 87 ans et presque aveugle; il a fait hier une déclaration, niant toute fraude et vantant ces «élections libres et propres» supervisées par une Commission où siègent des représentants de cinq partis et un juge «que l'on suppose impartial».

Déjà en place mardi, un dispositif militaire renforcé se maintenait hier tandis que des porte-parole du PRD de Peña Gomez affirmaient ne pas savoir s'ils pourraient contenir plus longtemps leurs partisans qui dénoncent la fraude dont ils se sentent victimes.

«On a l'impression de revoir le même scénario quatre ans plus tard», note un journaliste dominicain. En 1990, alors que de très nombreux analystes donnaient Juan Bosch gagnant, il fallut en effet deux mois au conseil électoral pour compter les bulletins de vote et proclamer la réélection du président Balaguer, au milieu des protestations de l'opposition.

Le PRD accuse carrément «les cercles de pouvoir proches du gouvernement de Balaguer d'être responsables de cette fraude» et exige que de nouvelles élections partielles soient organisées dans les circonscriptions les plus touchées par ces manipulations.

Dans l'est du pays, où les Dominicains d'ascendance haïtienne sont nombreux, les responsables de plusieurs bureaux de vote ont exigé des personnes de race noire un acte de naissance en plus de leur carte d'électeur, «une précaution nécessaire pour empêcher les Haïtiens de voter», a affirmé Nicanor Contreras, qui supervisait les opérations de vote. Selon Daniel Salas, délégué local du PRD «ces pratiques racistes n'ont eu d'autre but que de retirer des voix à Peña Gomez».

Librairie
GALLIMARD

Les Éditions P.O.L.

vous invitent à rencontrer

ROBERT BOBER

auteur de

Quoi de neuf sur la guerre?

P.O.L., 1993

Robert Bober rend avec acuité, amour et humour confondus, rage aussi, les destins singuliers des gens humbles qui ont survécu à la Shoah.

EDGAR REICHMANN, *L'Arche*

Un roman pas ordinaire...

Un roman remarquable.

ROBERT LEVESQUE, *Le Devoir*

LE JEUDI 19 MAI 1994 DE 18H À 20H

à la Librairie Gallimard

3700, boul. Saint-Laurent, Montréal ☎ 499-2012

É D I T O R I A L

Des jeunes à mieux protéger

Gilles Lesage

L'Assemblée nationale réclame que toute modification à la loi fédérale sur les jeunes contrevenants respecte les lois et politiques du Québec en matière de protection de la jeunesse.

Telle est la teneur d'une motion adoptée récemment par l'ensemble des députés ministériels et péquistes. Quoique complexe et délicat, le sujet fait tellement consensus au Québec que la motion, présentée par l'opposition, modifiée par le ministre de la Justice, a recueilli l'assentiment de tous les députés présents, sauf deux. L'Assemblée envoie ainsi un message très clair à Ottawa: laissez-nous continuer à résoudre les problèmes comme nous l'entendons, sans nous imposer des règles ou modalités qui satisfont peut-être les autres provinces, mais ne conviennent pas du tout à l'expérience québécoise.

Le message est d'autant plus pertinent qu'il s'appuie sur un projet de loi (31) modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse; il est présenté par la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui compte le faire adopter avant l'ajournement estival, avec l'accord de l'opposition officielle. Les modifications font suite à plusieurs travaux sur la protection de la jeunesse et la mise en œuvre de la loi, qui ont donné lieu aux rapports *La protection sur mesure, un projet collectif* et *La protection de la jeunesse... plus qu'une loi*. Ces études ont fait ressortir l'expérience précieuse et les acquis importants du système québécois, en même temps qu'une série de problèmes à résoudre pour que l'application de la loi soit plus efficace.

En gros, le consensus québécois porte sur la nécessité de sauvegarder et de compléter les principes et les droits de l'enfant, tels que prévus par la loi, tout en précisant les modalités de sa mise en œuvre, ainsi que les adaptations et les ajustements requis par l'évolution de la société et les réformes législatives récentes. Cela va de soi, dira-t-on. Sauf que les solutions imaginées au Québec, et en grande partie originales, ne font pas consensus ailleurs au Canada. Dans son «livre rouge» de l'automne dernier, le Parti libéral proposait de rendre la loi fédérale sur les

jeunes contrevenants plus contraignante et sévère. Depuis lors, cet accent sur la répression, répandu par le Reform Party, a été amplifié par de nombreux incidents, aussi déplorables que violents, impliquant de jeunes délinquants.

Un député libéral a même présenté un projet pour rendre la loi fédérale moins complaisante et laxiste. Le ministre Allan Rock a promis que les amendements qu'il veut proposer aux Communes, le mois prochain, feront preuve de souplesse, tenant compte à la fois de la situation particulière au Québec et de celle d'autres provinces qui, à l'inverse, souhaitent plus de rigueur et de légalisme.

Sans se pêter les bretelles et sans prétendre que le Québec a des solutions magiques — les problèmes sont aussi cuisants ici qu'ailleurs — il faut bien reconnaître que l'expérience acquise depuis près de 15 ans est particulièrement précieuse et valable. Elle met l'accent sur la réhabilitation et la réadaptation plutôt que sur la répression pure et simple. Elle essaie d'identifier les causes profondes de la délinquance plutôt que d'en rester aux symptômes les plus visibles et troublants. En d'autres termes, on ne croit pas, au Québec, que la prison à vie avec des récidivistes est la solution pour des adolescents aux prises avec de graves problèmes familiaux et sociaux.

Qu'il y ait des dérapages, du manque de célérité, des difficultés, nul ne le conteste. Mais ce n'est pas avec des mesures rétrogrades que les problèmes seront surmontés. Tout n'est pas parfait, loin de là, mais la tendance choisie par le Québec est éminemment valable. Ce n'est pas le temps, à cause de crimes révoltants, de recourir les yeux fermés à la répression et à une intolérance qui aggraveront les problèmes au lieu d'aider à les résoudre.

La motion adoptée par l'Assemblée est excellente. Le ministre fédéral de la Justice fait aussi preuve de bon sens et de discernement. Si cette voie ne prévaut pas en Alberta et dans d'autres provinces, que celles-ci au moins ne gênent pas les efforts louables qui sont faits ici et confirment, une fois encore, le «statut particulier» du Québec...

Charlot chez les clowns

François Brousseau

On croyait que la bouffonnerie avait atteint sa limite en Haïti... C'était compter sans l'imagination des dirigeants sur place, et sans la coopération active de certains éléments opportunistes de la diaspora, chez qui la jouissive perspective de se faire appeler — ne serait-ce que pendant deux ou trois mois — «Monsieur le ministre», tourne la tête et justifie toutes les compromissions.

La nomination de Charles David, journaliste à *La Presse*, comme «ministre des Affaires étrangères» du gouvernement sanguinaire, illégal et isolé de Port-au-Prince, n'honore ni la profession, ni un individu dont les opinions hostiles au président Aristide — en soi légitimes — l'ont peu à peu entraîné dans une dérive tragi-comique, bien à l'image du cirque politique haïtien.

Cette nomination implique également une entreprise de presse qui se voit associée malgré elle à un geste condamnable — et qu'elle s'est, justement, empressée de condamner. Peut-être est-il vrai que cet individu, dont la crédibilité comme journaliste politique est désormais compromise, a légalement

droit à la préservation syndicale de son emploi. Mais on comprend l'embarras de ses patrons — et de ses collègues — pour qui le pestiféré serait bien mieux dehors pour toujours, et pas seulement «en congé sans solde».

Car il ne s'agit pas, en l'espèce, d'un «engagement politique» comme les autres. On peut être journaliste et se présenter pour le Parti libéral sans devenir automatiquement un galeux. Mais peut-on le faire quand on s'engage directement envers l'un des régimes les plus universellement réprouvés sur Terre?

M. David ne mérite pas le lynchage auquel ont pratiquement appelé certains membres de la communauté haïtienne locale en apprenant son étrange décision. Mais il mérite le harcèlement légal que le gouvernement du Canada a manifesté l'intention de lui infliger...

Et s'il ne s'agissait pas d'un pays où chaque jour des gens souffrent et meurent pour des raisons politiques, on aurait surtout bien envie de rire de ce nouvel épisode grand-guignolesque de l'interminable saga haïtienne.

L E T T R E S

See you later, Mr. Webster!

Monsieur Norman Webster, si c'est l'idée de souveraineté que vous désirez mousser, s'il vous plaît continuez d'écrire vos *columns*, ou à tout le moins, engagez quelqu'autre *Canadian* pour le faire à votre place. Car c'est en lisant votre prose régulièrement que je me rends compte du fossé immense qui sépare, ne vous en déplaise, nos pays respectifs, ou si vous préférez, les deux visions diamétralement opposées que nous avons du même pays. Comment pouvez-vous appeler «revendications ridicules» un rapport qui a constitué *grosso modo* la synthèse de plus de 30 ans d'affirmation du peuple québécois? Et comment pouvez-vous trouver cynique et manipulateur un homme politique de la trempe de Lucien Bouchard, qui a sûrement des torts soit-dit en passant, mais certainement pas ceux dont vous le taxez.

On peut être fédéraliste, mais cela ne doit pas avoir préséance sur son intégrité. Et ce que vous qualifiez si hautement de «risible» n'est justement que la simple raison des échecs répétés de votre idéologie à régler un problème qui existe depuis toujours.

De grâce, continuez dans votre voie, et tant qu'il y aura des gens pour vous lire, il y aura des souverainistes qui ne s'esclafferont pas, eux, devant le rêve d'être seulement un peuple normal et qui accepteront même, à votre grand étonnement peut-être, et comme dans toute société libre et dé-

mocratique, ceux qui se moqueront avec dédain de leur choix. Pour ma part, M. Webster, je suis fier d'être Québécois, et je trouve regrettable que des gens puissent s'en gausser. See you later, Mister Webster!

Mathieu Dugal
Chicoutimi, 20 avril 1994

Un trait distinctif du Canada

J'étais heureux que M. Bouchard vienne à Toronto exposer ses vues sur l'avenir du Canada à la radio et à la télévision. Mais je dois dire que c'est avec perplexité que j'ai constaté son étonnement lorsqu'il a découvert la place que tient le Québec dans la conception que se font les Canadiens anglais du Canada et l'importance que revêt le Québec dans leur définition de l'identité canadienne.

Toutefois, M. Bouchard devrait savoir que pour de nombreux Canadiens de langue anglaise, le Québec représente un trait distinctif du Canada — trait qui inspire la fierté même à des anglophones unilingues. Il n'est pas nécessaire de parler le français ou de connaître pleinement la culture québécoise pour être conscient de ce que le Québec apporte au Canada.

Pour le Canadien anglais moyen, l'appartenance du Québec au pays n'est pas une question de pouvoir ou de contrôle; c'est une mise en commun de nos richesses, de nos idées et aspirations et la poursuite commune de mêmes objectifs. Cela fait deux siècles que les Canadiens voient dans

cette spécificité un des traits qui définissent l'identité canadienne.

Gregg Lintern
Chapitre de Toronto, Dialogue Canada
Toronto, 4 mai 1994

Droit à la différence et différence des droits

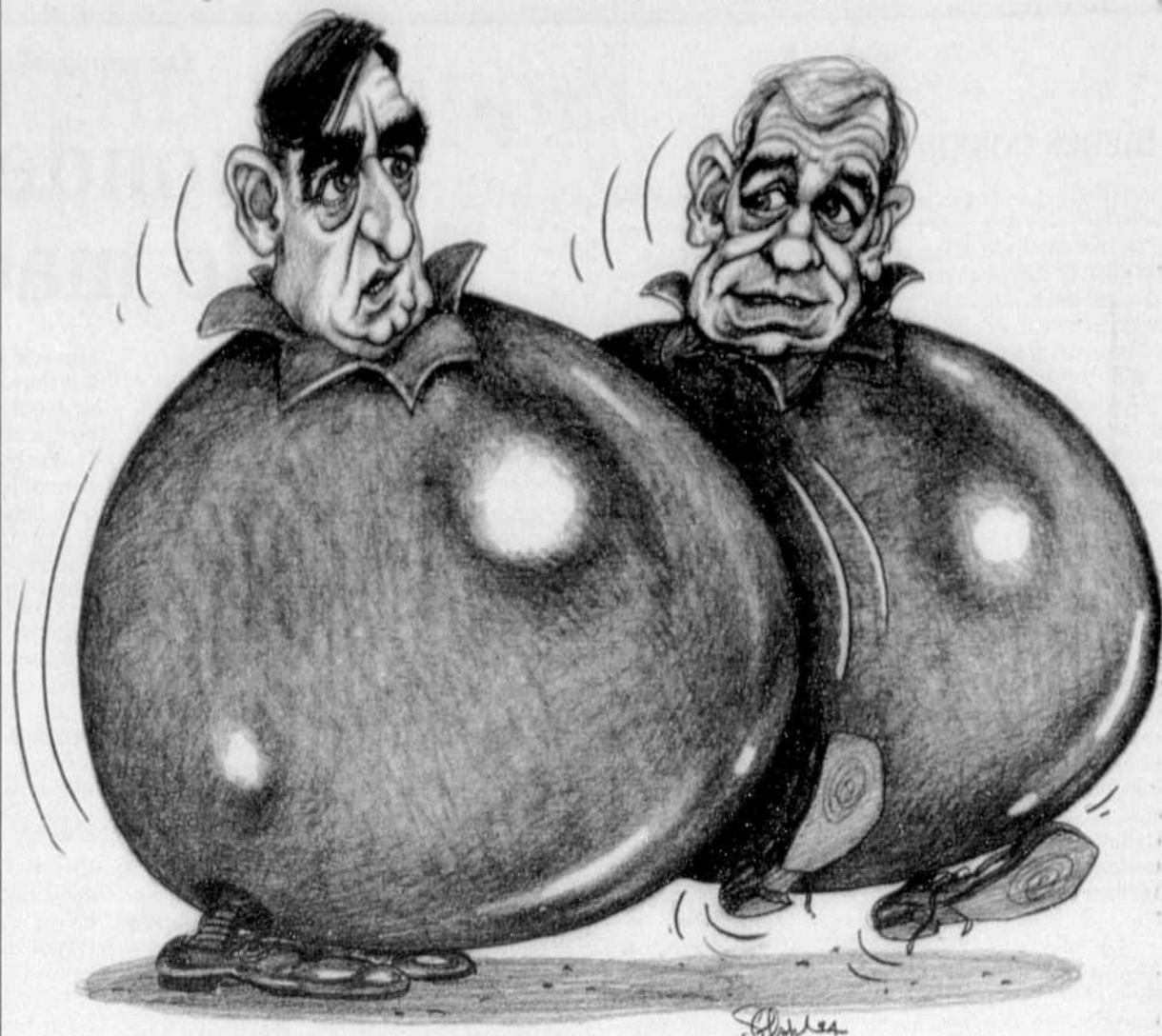
Dans LE DEVOIR des 23 et 24 avril dernier, Jean René Ethier, prêtre, se demande comment il se fait que M. Normand Baillargeon utilise le verbe «se débarrasser» en ce qui concerne l'école confessionnelle. Il propose plutôt «transformer, modifier ou adapter». Voyons donc, tout cela ne change rien au statut. L'école continue toujours d'être confessionnelle.

Toute transformation, modification ou adaptation de l'école passe par un statut laïque. Le droit à la différence ne doit pas aboutir à la différence des droits. L'école publique laïque appelle le libéralisme dont parle M. Ethier. L'école publique, doit-on le répéter, est forcément laïque et c'est elle qui soutient une équitable panoplie du libéralisme en éducation, d'où la nécessité de défendre la citoyenneté. (Parlons-nous ici de la canadienne ou de l'éventuelle québécoise?)

La libre concurrence de l'école confessionnelle ne peut être que privée et, de surcroît, on ne peut accepter l'ingérence de l'intérêt privé dans les décisions publiques, quel que soit le lobby catholique.

Réal Gingras
Commissaire
Outremont, 25 avril 1994

DEUX BLEUETS À PARIS, C'EST PAS D'LA TARTE!



O P I N I O N

Le français dans les associations scientifiques canadiennes: un luxe

JEAN-MARIE DUBOIS

Professeur
Département de géographie
et télédétection
Université de Sherbrooke

Dans le monde scientifique, il existe des associations prônant le développement *coast to coast* d'une discipline, encourageant les échanges de personnes et d'idées et poussant à la publication de ces dernières.

En 1989, on en dénombrait 80 importantes lors d'une rencontre générale de ces sociétés savantes à Québec, mais il y en a beaucoup, beaucoup plus.

Personnellement, comme géraliste en géographie et en sciences de la terre, mais aux limites des sciences de la vie, j'ai eu affaire à 13 de ces associations depuis 1969. J'en ai quitté 11 entre 1980 et 1993 pour des problèmes de respect linguistique.

De français que le nom

La première, l'Association canadienne des ressources hydriques, n'a de français que le nom.

Depuis 1988, je n'ai même pas réussi à recevoir l'avis de cotisation en français, malgré mes protestations annuelles.

La seule lettre reçue de cette association venait de l'organisateur de la conférence annuelle de 1990 à Vancouver, mentionnant que l'on n'avait pas les moyens financiers pour traduire la documentation «*although we strive towards bilingualism*».

Depuis 1990, on m'envoie régulièrement de la documentation en anglais, dont le *Water News*, en m'incitant à redevenir membre!

La deuxième, l'Association aquacole du Canada, n'a aussi de francophone que le nom. Il a fallu de

nombreuses lettres pour recevoir, pendant quelques années seulement, l'avis de cotisation en français; à mon dernier effort, on n'a même pas pris la peine de répondre et, en plus, on avait traduit mon adresse en anglais!

La troisième, l'Association canadienne d'hydrographie, possède une section du Québec. Cette section a des activités propres en français.

Cependant, toute la documentation de base est unilingue anglaise, sauf, encore une fois, le nom de l'association!

Pas les moyens

En réponse à ma lettre qui annonçait le non-renouvellement de ma cotisation, on m'a mentionné qu'on aimerait bien pouvoir se payer «la luxe de communiquer avec tous les membres en anglais aussi bien qu'en français», mais qu'on n'avait pas les moyens.

La quatrième, l'Association géologique du Canada, se soucie peu des francophones elle aussi.

Les éditeurs de ses deux revues, *Geoscience Canada* et *Geolog*, ne répondent pas aux lettres quand on leur mentionne que ces dernières n'ont de bilingue qu'une certaine façade.

Ce qui a fait déborder le vase cette fois est un congrès à Montréal où on se serait cru au fond des *States*, car une bonne partie des documents des congressistes était uniquement en anglais, dont le *Tourist Guide* de Montréal.

L'histoire de la cinquième, l'Association canadienne pour l'étude du Quaternaire (qui est la dernière grande période géologique), est beaucoup plus *choking*. En effet, j'en étais un des artisans en 1978-1979.

C'est à ce moment qu'un groupe de francophones s'étaient élevés

contre l'idée que les Canadiens forment une section de l'association états-unienne dans le même domaine.

Nous avons même participé à l'élaboration des statuts, nous les avons bénévolement traduits en français et nous avons incité les francophones à faire partie de la nouvelle association afin d'obtenir un nombre suffisant.

De 1979 à 1986, l'association s'est assurée d'un effort satisfaisant en ce qui a trait au bilinguisme, mais aussitôt que les membres de l'équipe de départ ont disparu, le problème s'est posé.

Des lettres répétitives de 1987 à 1991 n'ont rien donné, sinon que le président se plaignait des coûts de traduction et que, de toute façon, on ne vit pas dans «*an ideal world, and it will take many generations (if ever) before bilingualism is achieved*».

La langue sur demande

La sixième, la Conférence canadienne sur la recherche sur les pêches, est très stricte et n'a aucun respect pour ses membres francophones: elle n'envoie une traduction française que sur demande.

Je suis encore membre des associations suivantes: l'Association canadienne des géographes depuis 1971 et l'Association canadienne pour la science et le génie du littoral depuis sa fondation en 1991.

L'Association canadienne des géographes est probablement la «moins pire» de toutes. Il faut dire que c'est une des rares associations canadiennes à avoir son siège au Québec, même si c'est à l'Université McGill.

Sauf dans le cas des documents internes de gestion, au moins les membres reçoivent leur documentation en français.

Bravo!

À P R O P O S

... d'espérance de vie

L'espérance de vie des pionniers nés vers 1700, très courte, était de l'ordre de 30 à 35 ans. Des facteurs tels qu'une hygiène déficiente, des maladies infectieuses, un régime alimentaire souvent mal équilibré et une fécondité non contrôlée contribuaient à maintenir la mortalité à des niveaux très élevés.

Quatre générations plus tard, les hommes nés en 1831 ont pu vivre en moyenne 40 ans et les femmes nées la même année, 42 ans. Malgré cette amélioration par rapport aux années 1700, les maladies infectieuses infantiles (scarlatine, diphtérie, rougeole et autres) et les épidémies de choléra (1832), de typhus (1846-1849) et de va-

riole (1885-1886), entre autres, continuaient de faire de nombreuses victimes.

Toutefois, les quatre générations qui ont suivi témoignent de l'accroissement prodigieux de la durée de la vie. De la génération de 1831 à celle née en 1951, l'espérance de vie aura presque doublé et l'avantage de deux ans sur les hommes auquel les femmes nées en 1831 étaient parvenues devait être porté à huit ans.

On peut en effet estimer l'espérance de vie des hommes nés en 1951 à 72 ans et celle des femmes à 80 ans.

Tendances sociales, Statistique Canada, H-93.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, LUCIE LACAVA

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Faire une scène à Hollywood

Le sous-titrage comme instrument de résistance

DENIS DESJARDINS
Critique à la revue Séquences
et membre de l'AQCC

Un ami me confessait son admiration pour la célèbre actrice Liv Ullmann. Je mentionnai son timbre de voix, sa superbe diction. Il approuva sans réserve. « Pour autant, dis-je, tu n'as jamais entendu Ullmann de ta vie... »

— ?
— Tu comprends le suédois ?
— Non !
— Alors, tu as vu ses films en version sous-titrée ?
— Il grimaça.
— Donc, en version française.
— Euh... oui.
— Alors, tu n'as jamais entendu sa voix !

Le cinéma étant composé d'images et de sons, comment apprécier totalement un film dans une version tronquée ? Peu importe sa qualité technique, le doublage est un non-sens. Imaginons *Louis 19* doublé en japonais ou en turc !

« Le doublage, disait Jean Renoir, est une monstruosité, un défi aux lois humaines et divines. Comment admettre qu'un homme qui a une seule âme et un seul corps s'adjoigne la voix d'un autre homme, possesseur d'une âme et d'un corps tout à fait différents ? C'est un défi sacrilège. Aux grandes époques de foi religieuse on aurait brûlé vifs les gens qui ont inventé pareille idiotie. »

Qu'offre-t-on alors au spectateur non polyglotte intéressé par des récits se passant dans des pays non anglophones ? Les Américains ont résolu le problème il y a longtemps : peu importe le lieu de l'action, on tourne en anglais ! Celui qui saisit peu ou prou l'anglais verra la version doublée. Il s'agit donc d'une simple convention. Des acteurs latino-américains ont appelé récemment au boycott de *The House of The Spirits*. Tourné en anglais même si ses personnages sont chiliens, ce film est offert au public sud-américain en version doublée. Un non-sens absolu ! En fait, nos voisins se livrent à une progressive acculturation mondiale, et la négation de la réalité linguistique n'en est qu'un aspect, primordial il est vrai.

L'Amérique méprise la différence : les remakes traduisent un refus buté de distribuer les productions étrangères (2% des projections sur le territoire américain !). Un pareil protectionnisme, aurait dit Bunuel, cela s'appelle l'horreur. Entre-temps, l'invasion américaine à l'étranger se poursuit... Plusieurs créateurs dénoncent ce mépris, tel Bertrand Tavernier (par ailleurs un expert en cinéma américain) :

« L'arrogance culturelle des Américains nous pousse au soulèvement. Aux armes ! Ils veulent nous traiter comme ils ont traité les Peaux-Rouges ! Si nous sommes bien sages, ils nous donneront une réserve. » (LE DEVOIR, 31 août et 13 septembre 1993.)

Ceux qui évoquent le libre choix des spectateurs prétendent que la supériorité du cinéma américain explique sa triomphe. C'est ignorer la réelle accessibilité des films. Propriétaires des principaux réseaux de salles, les Américains accordent priorité à leurs films. Chez

nous, à potentiel commercial équivalent, on projetera le film français dans une salle et l'américain dans 10 ou 20 ! Faut-il en conclure à la supériorité de celui-ci ? *L'Enfer* de Chabrol occupe une seule salle à Montréal, mais tout navet américain jouit d'une large distribution. Qui prétendra encore que le public est libre de ses choix ?

Pour corriger la situation, il faudrait donner une leçon aux majors en ignorant leur production. Hélas ! Vu sa force économique et son habileté à fabriquer des rêves puérils, l'Oncl Sam ne fera pas de sitôt ses studios (ni McDo ses restos).

A l'inverse, les cinémas nationaux agonisent, car peu ont le courage de confondre les majors.

Dominant leur propre marché en excluant tout savoir-faire autre, ceux-ci font de la planète entière un marché domestique. Et ce monde reste coi quand les États-Unis le vampirisent par le biais d'un imaginaire volé. Quand la carriole de *My Uncle Antony* s'égarera-t-elle dans une vallée du Nebraska ?

Quand *Les Enfants du Paradis* paraderont-ils sur Sunset Boulevard ? Jolies transpositions, n'est-ce pas, d'une authenticité... singulière ! Antoine et Baptiste causeraient tout naturellement en anglo-américain. Cela rappellerait *The House of The Spirits*...

Au théâtre, la nécessaire transposition reflète l'impossibilité d'atteindre le réalisme total. Ainsi Shakespeare a-t-il pu écrire en anglais *Othello*, Racine en français *Andromaque*, Hugo *Ruy Blas*, etc. Mais jouant la carte d'un certain réalisme, le cinéma ne peut occulter la langue des protagonistes. Ou s'il le fait, c'est par refus du réalisme ; dans ce cas, tout est permis, par exemple de jouer en français des personnages

univers autre.

En créant un miroir sonore déformant — gangsters new-yorkais, cow-boys ou jeunes rappers parlant un français parigot — les Français aiment s'imaginer que l'Amérique parle leur langue. Américanophiles de façade, nos cousins sont peu férus de langues étrangères (et même des variétés de leur propre langue, c'est-à-dire les français autres, comme le français québécois). Le doublage se fait donc négation d'une réalité objective.

La populaire exposition *Cités-Cinés*, qui présenterait des extraits de films sous-titrés, a prouvé que le public, pour peu qu'il en ait l'opportunité, sait apprivoiser le sous-titre. Serions-nous plus bêtes que les Grecs, qui préfèrent le sous-titrage à la postsynchro ? Quant à une langue authentique de tournage, quelle qu'en soit l'époque, l'idée n'est pas une chimère ; Rohmer l'a fait sienne avec *Perceval le Gallois* et *Jeux de société*.

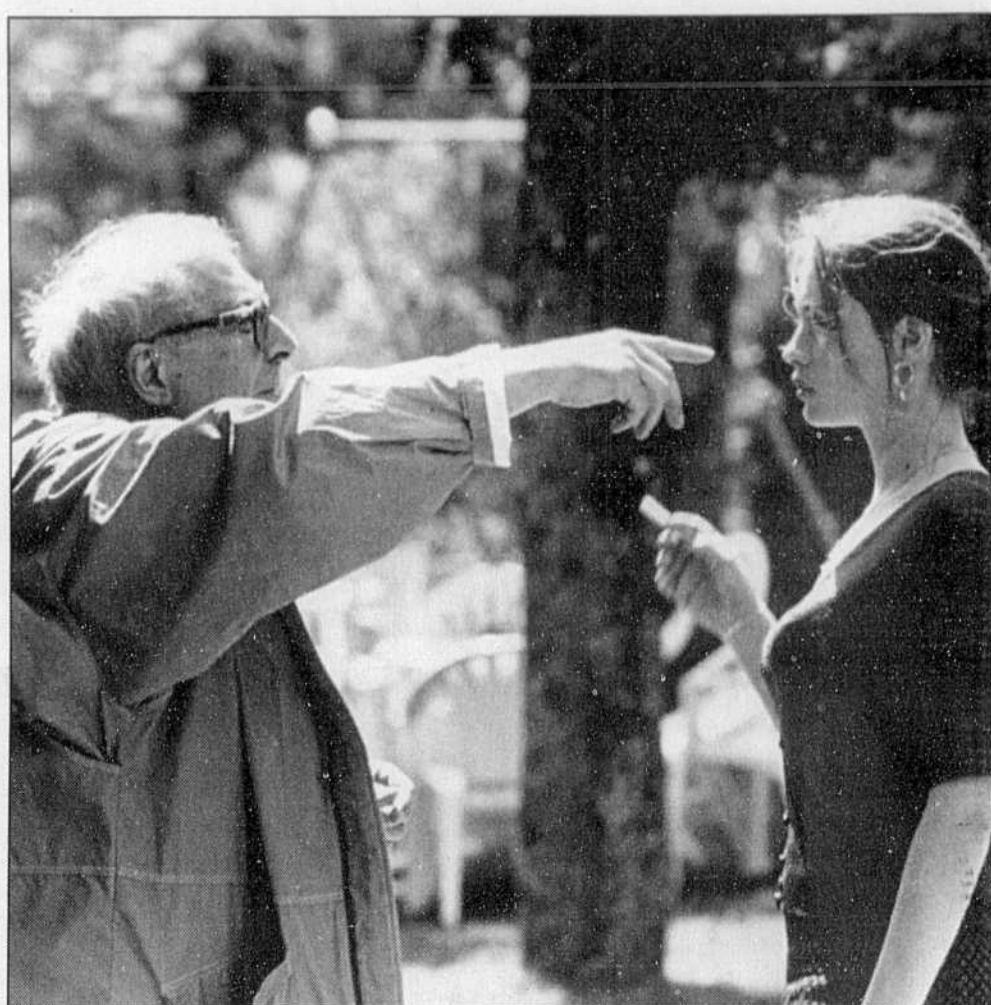
Limité ici au domaine du cinéma, notre questionnement s'inscrit dans une perspective culturelle globale ; l'omniprésence du cinéma anglo-américain et notre soumission à la langue anglo-américaine renvoient à une problématique précise : un impérialisme tenace et puissant nous menace. Malgré les quolibets que peut provoquer ce terme « désuet » chez nos jeunes intellos férus d'américanité, l'enjeu est fondamental : il faut contrecarrer l'invasion d'une sous-culture arrogante qui prétend niveler le monde entier pour mieux le refaçonner à son goût.

En ce sens, le recours prioritaire au sous-titrage pourrait non seulement nous aider à combattre le conformisme d'Hollywood, mais, ce faisant, gagner un large public à la production étrangère, nécessaire à une véritable connaissance du monde. Nous démontrerions ainsi que la domination américaine n'est pas invincible.

Notre tour serait alors venu de doubler nos maîtres.



Meryl Streep et Jeremy Irons dans *The House of The Spirits*. Des acteurs latino-américains ont appelé récemment au boycott de ce film. Tourné en anglais même si ses personnages sont chiliens, il est offert au public sud-américain en version doublée.



Le cinéaste Claude Chabrol et Emmanuelle Béart dans *L'Enfer*. Le film occupe une seule salle à Montréal, mais tout navet américain jouit d'une large distribution. Qui prétendra encore que le public est libre de ses choix ?

CITÉS-CINÉS

Montréal 1989



PHOTOS ARCHIVES

La populaire exposition *Cités-Cinés*, qui présenterait des extraits de films sous-titrés, a prouvé que le public, pour peu qu'il en ait l'opportunité, sait apprivoiser le sous-titre.

Le vrai débat de 1995

Pour aller au delà du «flag sur le hood», le projet souverainiste devra montrer comment le futur État québécois fera de la politique et conciliera les divers intérêts sociaux

PAUL BERNARD
Professeur de sociologie
Université de Montréal

Grave à l'épouvantable malentendu référendaire, affirme Gilles Lesage dans LE DEVOIR du 18 avril dernier. Les Québécois ne doivent pas être empêchés de choisir un gouvernement nouveau par la crainte de voir celui-ci enclencher immédiatement le processus d'accession à la souveraineté.

Mauvaise lecture du programme du Parti québécois, rétorque Jacques Parizeau deux jours plus tard : l'enclenchement dont il s'agit conduit inévitablement à un référendum bien spécifique, à la possibilité de dire oui... ou non.

Pas d'élection référendaire, par conséquent, malgré ce que prétendent forcément les fédéralistes acharnés. Mais est-ce que nous assisterons pour autant à une reprise du scénario étiopie d'il y a près de 20 ans : un bon gouvernement, dont les succès mêmes améliorent la situation au point de miner les appuis à la souveraineté ?

Le Parti québécois fait tout pour écarter ce scénario. Il se proclame souverainiste, et non pas souverainiste-associationniste. Il se propose de tenir un référendum « dans les meilleurs délais », sur la réalisation de l'indépendance et non pas sur le mandat de la négociation.

Le pari sera-t-il tenu, les souverainistes réussiront-ils à rallier à leur cause plus de la moitié de la population, c'est-à-dire en pratique près des deux tiers des francophones ? Les sondages révèlent que la réponse est loin d'être acquise, dans un sens ou dans l'autre.

La réponse des fédéralistes

Le rejet par le Canada anglais de l'Accord du lac Meech — qui correspondait à peu près aux cinq conditions minimales posées par le gouvernement québécois — a fait monter l'appui populaire à la souveraineté vers des sommets inédits. Mais l'effet de cette insulte ne s'est pas réglé permanent.

On pourrait certes voir le même scénario se reproduire avec un Jean Chrétien qui est prisonnier d'une triple logique de nationalisme pancanadien : tout d'abord, il est lui-même l'auteur du rapatriement unilatéral de la Constitution, qui s'est fait malgré les objections du Québec ; ensui-

te, son pouvoir repose très largement sur sa députation ontarienne, ce qui ne s'est pas vu depuis au moins 30 ans ; et enfin, il se trouve sous étroite surveillance d'une opinion canadienne-anglaise plus fermée que jamais au fédéralisme asymétrique, seule véritable issue au renouvellement éventuel de l'union.

Cela dit, il est douteux qu'un référendum soit gagné ou perdu essentiellement sur la base du comportement des adversaires de la souveraineté. L'expérience nous enseigne que le gouvernement fédéral soufflera le chaud et le froid : sous-pression des accords administratifs, crainte de l'inconnu « séparatiste », dans un contexte de mondialisation. Jean Chrétien jouera sans doute un rôle de premier plan dans la dramatique d'un référendum, mais on peut probablement compter sur sa grande expérience pour ne pas livrer de munitions déterminantes à ses adversaires.

Jacques Parizeau arrive difficilement à devenir populaire dans l'opinion publique québécoise, mais il peut compter sur des candidats péquistes de haute qualité, de même que sur l'appui électoral et référendaire de Lucien Bouchard et d'une députation bloquiste nombreuse et astucieuse. Cela dit, il y a loin de la coupe aux lèvres.

En premier lieu, bien des Québécois pourraient souhaiter maintenir un lien fédéral avec un Canada où le rôle d'opposition officielle à Ottawa aussi bien que le pouvoir à Québec seraient aux mains des souverainistes.

Le Parti québécois et le Bloc québécois pourraient certes déclarer solennellement qu'ils comptent démissionner en cas de défaite au référendum. Mais ce n'est pas chose faite, et c'est le contraire qui s'est produit en 1981 (deuxième victoire du Parti québécois après la défaite référendaire).

En deuxième lieu, les deux leaders souverainistes et leurs partis ont bien coordonné leur travail jusqu'ici, mais la présence de Lucien Bouchard dans les deux campagnes à venir aura pour effet indirect de faire regretter son absence à la tête du gouvernement québécois ; les conséquences sont difficiles à prévoir.

J'ajoute que le charisme certain de Lucien

Bouchard, une franchise et une intelligence politique qui l'apparentent à René Lévesque, offrent en elles-mêmes de bien minces garanties de victoire au référendum : après tout, c'est bien à son René bien-aimé que la population québécoise a imposé une cruelle défaite en 1980.

Cela conduit à penser que ce qui déterminera l'issue d'un éventuel référendum, c'est d'abord et avant tout le contenu du message des souverainistes, l'enthousiasme qu'ils réussiront ou non à créer à l'égard d'un nouveau projet de société québécoise.

Les problèmes constitutionnels ne passionnent pas la population, objectera-t-on. C'est vrai dans l'abstrait, mais tout à fait faux quand on passe aux questions particulières que sont l'éducation, la formation de la main-d'œuvre, la santé, la protection de l'environnement, la culture, les télécommunications, l'immigration, la langue et ainsi de suite.

Dans tous les cas, les réactions des citoyens se définissent selon trois axes, qu'il faudra bien considérer dans un nouveau projet constitutionnel.

D'abord, les chevauchements de compétences et les querelles de préséance paraissent coûteux et stériles.

En sens inverse, toutefois, la dualité gouvernementale et la multiplicité des programmes offrent plus d'un débouché à ceux qui souhaitent infléchir le cours des politiques : écologistes ou artistes, entrepreneurs, éducateurs, chômeurs, scientifiques ou féministes, rares sont ceux qui ne trouvent pas actuellement quelque avantage à des interventions dirigées à la fois vers et depuis Québec et Ottawa.

Enfin, l'État moderne, associé de plus en plus étroitement à la vie quotidienne des citoyens, répond de moins en moins à leurs attentes ; les élites sont tenues en suspicion.

Pour aller au delà du «flag sur le hood», le projet souverainiste devra montrer comment le futur État québécois fera de la politique, comment il mobilisera et conciliera les divers intérêts sociaux. Il ne s'agit pas, bien sûr, de prétendre résoudre tous nos dilemmes avant un éventuel changement constitutionnel — cul-de-sac dans lequel veut nous engager le Parti Action démo-

cratique, après avoir soulevé de bien bonnes questions. Il s'agit plutôt de proposer des cadres institutionnels susceptibles d'orienter les discussions dans des voies productives.

Une liste partielle de ces orientations constitutionnelles devrait comprendre les éléments suivants...

■ Comment assurer le codéveloppement de la société québécoise et des sociétés autochtones, en offrant une forme de gouvernement autonome à ces dernières ?

■ Quelle sera la place des communautés culturelles dans la société québécoise, comment la langue jouera-t-elle son rôle de liant et comment combattrons-nous la tentation raciste qui assaille les sociétés occidentales ?

■ Comment les intérêts et les projets des régions seront-ils représentés dans les instances centrales ? La députation et les municipalités régionales suffiront-elles, ou faut-il y ajouter un Sénat des régions ?

■ L'équilibre des pouvoirs au sein de et entre les différentes institutions démocratiques est-il adéquat ?

■ Quelle forme institutionnelle prendra la concertation entre les acteurs économiques, dont on nous dit qu'elle est plus avancée ici qu'ailleurs au Canada, à la faveur de la culture commune d'une petite société ? Les défis sont colossaux aux plans de l'emploi, de l'éducation, de la santé, et ainsi de suite.

Une grosse commande

C'est une grosse commande. Il s'agit d'entrer à nouveau dans une période d'effervescence créatrice comme nous en avons connues durant la Révolution tranquille et lors de la première élection du Parti québécois, et comme nous aurions pu en connaître à nouveau si l'opération Bélanger-Campeau n'avait été conduite à l'avortement.

Il est impossible, cependant, d'en faire l'économie. C'est plus qu'une condition de victoire du «oui» au référendum. C'est plus qu'un moyen d'atténuer et de contrer, par la mobilisation populaire, les profondes tensions qui suivraient inévitablement une telle victoire.

C'est rejoindre la seule véritable question : comment voulons-nous vivre ensemble, négocier nos différences et nos intérêts, faire cause commune ?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chabrier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information) ; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précorat (pages éditoriales) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies) ; à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay ; à l'information économique : Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutilleul, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte ; à l'information internationale : Jocelyn Coulton (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel ; à l'information politique : Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec) ; à l'information sportive : Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). LA DOCUMENTATION : Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Roscheffort (Ottawa). LA PUBLICITÉ : Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avri, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires), Micheline Turgeon, Olivier Zuda (commis), Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION : Henry Riedl (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE : Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique Leclerc, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements). LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES : Guy-Renaud Kirouac (directeur). LA PRODUCTION : Marie-France Turgeon (directrice de la production), Sylvain Darcy (directeur de l'information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant. Les annonces classées et avis publics : Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Mariève Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. : Pierre Bourgie (président), LA FONDATION DU DEVOIR : Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

AU NOIR *Jamais M. Cherry n'a demandé à la Commission de la construction de procéder à une enquête exhaustive*

SUITE DE LA PAGE 1

À l'automne 1993, la société d'État, tout comme le ministre du Travail de l'époque, Normand Cherry, ont été informés de «certaines irrégularités» sur le chantier d'Hydro par un ouvrier, Jacques Thibault, qui venait de porter plainte contre le sous-traitant pour lequel il travaillait après que celui-ci l'eût payé en argent liquide et en deçà du salaire fixé par le décret de la construction.

«Je savais qu'il y avait beaucoup de travail au noir sur le chantier d'Hydro-Québec et c'est pourquoi j'ai décidé d'en aviser les autorités compétentes, explique M. Thibault. La situation exigeait une enquête en profondeur. La CCQ n'avait pas les ressources pour l'effectuer, mais le ministre, lui, avait le pouvoir de faire quelque chose.»

Il a envoyé des lettres, beaucoup de lettres. À la vice-première ministre, Mme Lise Bacon (26 novembre 1993), puis à sa députée, Madeleine Bleau, députée de Groulx et whip adjointe du gouvernement (le 28 novembre 1993), qui ont toutes deux communiqué par la suite — les 1er et 10 décembre — avec leur collègue Normand Cherry pour le saisir du dossier.

Le 8 décembre, le ministre du Travail répondait par écrit à la députée Bleau: «Soyez as-

surée que j'en ai pris connaissance avec intérêt» — c'est-à-dire des renseignements transmis au sujet d'Hydro-Québec.

Début décembre correspond à l'époque où le ministre se débattait en Chambre dans le but de faire adopter le controversé projet de loi 142 — déréglant l'industrie de la construction résidentielle de huit logements et moins — afin, soutenait-il entre autres, «de mettre fin à ce véritable fléau qu'est le travail au noir».

M. Cherry n'a jamais demandé à la Commission de la construction du Québec de procéder à une enquête spéciale ou exhaustive sur l'étendue du travail au noir au siège social d'Hydro.

«C'est vrai, admet son attachée de presse, Josianne Hébert. Mais pourquoi l'aurait-on fait? La seule fois où le ministre a été avisé qu'il y avait, peut-être, du travail au noir sur le chantier d'Hydro-Québec, fut lors d'une question en Chambre en rapport à l'enlèvement de la poussière d'amiante. Et si je me souviens bien, l'opposition voulait seulement savoir si ces travaux étaient assujettis ou non au décret de la construction.»

Au bureau du ministre, on ne connaît pas Monsieur Thibault, même si M. Cherry lui a envoyé une lettre le 8 décembre, par l'intermédiaire de sa députée.

Le président d'Hydro-Québec, M. Richard Drouin, et le sous-ministre du Travail, Jacques Henri, ont également été informés des irrégularités se produisant sur le chantier d'Hydro; le premier le 10 décembre 1993, le deuxième le 12 novembre 1993, puis le 8 décembre 1993.

Deux lettres qui disaient grosso modo la même chose: «Il y a du travail au noir sur le chantier et beaucoup à part ça», rappelle M. Thibault.

«J'avais des preuves, ajoutait-il. J'étais sur le chantier entre 16 heures et deux heures du matin tous les jours. Je voyais bien qu'il y avait des gens qui travaillaient en temps supplémentaire et qui n'étaient pas rémunérés selon le décret. À un moment donné, le registre des présences n'avait plus à être signé par un groupe de tuyauteurs à la suite d'une directive d'un sous-traitant, rendant impossible — et pourquoi pensez-vous? — le calcul des heures travaillées.»

«J'avais en main, poursuit M. Thibault, les chèques de la CCQ correspondant à la différence entre ce qui m'avait été payé par le sous-traitant qui m'a embauché et ce qu'il aurait dû me payer.»

«J'avais les preuves de réclamations, celles de trois autres collègues de travail, copie des plaintes que j'avais faites, bref suffisamment d'information pour alerter les autorités compé-

tentes afin qu'elles ordonnent une enquête en bonne et due forme.»

«Mais, ajoute Thibault, on a préféré suivre la procédure "normale" en demandant à la CCQ de s'occuper du dossier. Ce qui a donné les résultats habituels: on a mis la main au collet de quelques individus seulement, faute de ressources suffisantes pour passer au peigne fin les activités des quatre entrepreneurs généraux et des 85 sous-contractants œuvrant sur le chantier.»

Ce que confirme, d'une certaine façon, la CCQ: «Plusieurs plaintes se sont avérées fondées, avoue Jocelyne Roy. Mais pour remonter la filière, pour tracer le portrait global de tout le travail au noir qui a été effectué entre 1991 et 1994, il faudrait des mois d'enquête puisque nous ne disposons que de 198 enquêteurs pour couvrir l'ensemble du territoire québécois. On a fait ce que nous pouvions faire avec les moyens du bord.»

Obstiné, Jacques Thibault a poursuivi sa campagne d'information. Voyant qu'il n'allait nulle part avec Normand Cherry, il a écrit... à son sous-ministre, M. Jacques Henri, qui lui conseilla de s'adresser à la Commission de la construction du Québec... s'il avait des preuves de ce qu'il avance. C'était le 24 janvier 1994. Piqué au vif, M. Thibault — qui avait déjà largement fait état de la situation à M.

Henri le 12 novembre 1993 — reprend contact avec le sous-ministre qui, le 10 février 1994, expédie une lettre au président de la CCQ, M. Alcide Fournier, pour lui demander de «procéder dans les meilleurs délais à l'étude du dossier afin d'y apporter les suites appropriées».

À la CCQ, on admet qu'aucune enquête «particulière ou élargie» n'a été demandée par «qui que ce soit» relativement au dossier Hydro-Québec.

— Autrement dit, personne ne vous a demandé de faire autre chose que ce que vous faites habituellement?

— «Exactement», répond Jocelyne Roy. Or, qu'est-ce que fait habituellement la CCQ lors d'une enquête?

Simple: «Les enquêteurs cessent la visite des chantiers à 15h30, ne font aucune inspection des fins de semaine, et sont absents lorsque s'effectue le "gros" du travail au noir».

En outre, toujours selon les propos du président de l'organisme, M. Alcide Fournier, lors de la commission parlementaire du 1er décembre dernier sur le projet de loi 142, les enquêteurs à son service n'ont aucun pouvoir de fermer un chantier illégal ou de procéder à des vérifications auprès du ministère du Revenu. La CCQ réduira prochainement son personnel de 118 personnes.

LINGE SALE *«Ça serait très malsain d'avoir un Canada anglais silencieux»*

SUITE DE LA PAGE 1

mier ministre Jean Chrétien lors de son voyage dans la capitale française en janvier dernier.

«À la fin de l'entrevue, je lui ai rapporté que des dépêches attribuaient à M. Ouellet une déclaration voulant que M. Chrétien ait obtenu des affirmations d'appui au fédéralisme canadien de la part de M. Mitterrand et Balladur. Ce à quoi Alain Juppé a répondu que la politique de la France, de non-ingérence et de non-indifférence, n'avait pas changé et qu'il n'était pas question d'en changer.»

Le ministre français, par ailleurs averse de commentaires, s'est contenté de répéter cette définition de la politique française devant la presse.

«Il ne faut pas connaître beaucoup M. Balladur, M. Mitterrand et la classe politique française, a poursuivi Lucien Bouchard, pour s'imaginer qu'ils puissent commettre un tel impair et déroger de façon aussi flagrante à une politique qu'ils ont menée depuis des années à définir.»

Dans la même veine, l'ancien ambassadeur en a profité pour donner à Jean Chrétien et André Ouellet une leçon de diplomatie.

«Un chef de gouvernement ne doit jamais répéter ce qui lui est dit dans la confidence du cabinet et surtout ne pas inventer des choses qu'on ne lui a pas dites. C'est pire que mal élevé. Un ministre des Affaires étrangères ne doit pas violer à ce point les règles de la déontologie et du respect des opinions des autres. Si MM. Balladur et Mitterrand veulent s'exprimer sur la question, ils le feront eux-mêmes. Je ne sache pas qu'ils aient chargé M. Chrétien d'exprimer leur point de vue.»

Lucien Bouchard, qui était particulièrement en verve,

a par ailleurs passé l'essentiel de son temps hier à tenter de répondre aux foudres qu'a déclenchées, au Canada, sa visite dans la capitale française.

Dans la cour du Quai d'Orsay, il a répondu aux déclarations de Roy Romanow, premier ministre de Saskatchewan, selon lequel l'intégrité territoriale du Québec ne serait pas garantie en cas d'indépendance. Puis à celles de Michael Harcourt, premier ministre de Colombie-Britannique, qui annonçait que les discussions sur la séparation seraient acrimonieuses.

«Je ne suis pas surpris (de ces réactions, N.D.L.R.). Je crois que c'est normal et sain. Il est temps que les gens commencent à y penser. Ça serait très malsain d'avoir un Canada anglais silencieux alors que le Québec se dirige vers la souveraineté. Il est bon que la vapeur sorte.»

Au sujet de Roy Romanow, le chef du Bloc a tenu à rappeler qu'il avait été très actif lors de la «nuit des longs couteaux» de 1982 durant laquelle René Lévesque s'était retrouvé isolé face aux neuf provinces anglophones sur le rapatriement de la constitution canadienne. Contrairement à ce qu'a affirmé le premier ministre de Colombie-Britannique, Lucien Bouchard soutient qu'il n'y a rien «d'illogique» à ce qu'un chef de l'opposition «se rende à l'étranger pour parler de la rupture du pays».

«J'ai été élu sur une plate-forme souverainiste et l'engagement d'expliquer au reste du Canada et à nos amis à l'étranger qu'il y a un mouvement souverainiste au Québec et qu'il y aura un référendum où les Québécois décideront. Ne me dites pas que les voies diplomatiques canadiennes ne véhiculent pas un message fédéraliste! Vous pouvez être certains que toutes les ambassades canadiennes du monde ont pour mission de véhiculer le

message fédéraliste. J'accepte cela et c'est légitime. Mais le contraire est vrai aussi. Les souverainistes ont un droit absolu de faire la même chose et d'expliquer au monde pourquoi le Québec doit se retirer de la fédération.»

Plus tôt dans la matinée, Lucien Bouchard avait rencontré les représentants de l'Association France-Québec ainsi que le conseiller diplomatique d'Edouard Balladur, Bernard de Montferand. En plus de conseiller le premier ministre français, celui-ci est l'auteur d'un ouvrage dont le titre est déjà un programme: La vertu des nations.

Vers 18 heures, Lucien Bouchard a prononcé une conférence dans des locaux de l'Assemblée nationale devant près de 200 personnes, dont au moins une vingtaine de parlementaires français.

Tirant les conclusions d'un voyage qui a soulevé plus de débats au Canada qu'en France et qui s'achève aujourd'hui, il a dit: J'ai senti un important mouvement de sympathie qui va se traduire en actes. J'ai la conviction que n'importe quel gouvernement français et que n'importe quel homme ou femme d'État en France devra reconnaître un Québec souverain, comme tous les autres pays du monde d'ailleurs. C'est la France qui nous a plantés là-bas il y a 350 ans (...). Il y a des responsabilités historiques que l'on doit assumer et la France doit en assumer une vis-à-vis de nous. Je donne une sorte d'avis de motion à la France.

Pour ceux que cela passionne, le feuilleton des voyages de Lucien Bouchard n'est pas terminé, puisqu'il a évoqué la possibilité de se rendre en Grande-Bretagne, au Mexique «et même dans d'autres provinces canadiennes!».

KIESLOWSKI

Faire des films, quelle futilité!

SUITE DE LA PAGE 1

«Faut-il comme Carl Lewis faire une course de trop?», demande-t-il. Laisser une carrière à son sommet: il trouve le procédé élégant. Mais aurait-il tout dit? Vidé, ce Kieslowski capable de rendre palpable l'âme des acteurs sur leur visage? «Non, non, assure-t-il. Les sujets ne me manquent pas, et j'écrirai peut-être encore des scénarios.»

Fatigue, envie de passer à autre chose, de cultiver son jardin, comme le Candide de Voltaire. Kieslowski est un cinéaste philosophe qui se défend bien de l'être. Il déclare ne pas connaître vraiment ses personnages, leur conserve une part d'ombre, et ne les juge jamais.

Il m'affirme que la morale n'est pas son truc, que Dieu habite peut-être dans une tasse de thé, ou ailleurs, mais que lui n'en sait rien. Que l'être humain est plein de mystères, révélés par des signes, des objets qui parlent plus que les mots. C'est pourquoi ses films en sont remplis.

Dans son triptyque de la devise française: Bleu pour liberté, Blanc pour égalité, Rouge pour fraternité, ce dernier volet de la fraternité lui semble le plus réalisable: «On ne peut être ni libres, ni égaux, mais fraternels, parfois», estime-t-il.

Le rôle du vieux juge incarné par Jean-Louis Trintignant dans *Rouge*, cet homme qui espionne ses voisins, qui a perdu espoir dans la vie, mais s'ouvre à travers la rencontre de la candide Valentine (Irène Jacob), il se reconnaît en lui, en partie. *Rouge* est le film le plus personnel de Kieslowski. Et il ouvre une porte sur l'espoir. «L'important dans la vie, c'est la communication, c'est d'établir une relation de confiance dans un monde où l'émotion fout le camp, dit-il. Ce juge-là, sans Valentine, serait demeuré bien petit. À travers *Le Décalogue*, à travers les volets de la devise française, j'ai voulu rappeler l'existence des valeurs essentielles de l'humanité. Parce qu'il est grand temps de se pencher de nouveau sur elles aujourd'hui.»

Krzysztof Kieslowski dit n'avoir que faire des nationalismes, des différences entre les peuples, mais chercher plutôt les points qui unissent les êtres. «Tout le monde a mal aux dents de la même manière. Et peut-être la sagesse consiste-t-elle à savoir accepter les épreuves et les passages de la vie, comme le personnage de Binoche dans *Bleu*. Le réalisateur déclare à tout venant que le cinéma n'est pas un métier sérieux, à l'encontre de celui de médecin, par exemple.

Faire des films, quelle futilité! Et si vous lui objectez qu'il est peut-être un thérapeute à sa manière, avec ses films lumineux où il prend la main du spectateur pour l'aider à mieux regarder en lui-même, il hoche la tête négativement, vous jette une dernière fois son sourire triste, avant de prendre congé.

C'est donc ce *Rouge* de Kieslowski qui s'inscrit au peloton de tête de la compétition jusqu'ici, mais nous ne sommes qu'à mi-parcours, et il est bien tôt pour prédire.

VOIR AUSSI

Dérision et jeux de regards.....B 8

JOHNSON *«L'avenir du Québec va se régler entre Québécois»*

SUITE DE LA PAGE 1

sont des échéances qui posent au Québecois un choix entre le maintien de l'union économique et politique avec le reste du Canada ou le choix de faire autrement.

La question, dit-il, aiguillonné par le PQ, se pose «entre Québécois». «Si quelque Canadien se mêle, a-t-il ajouté, de prétendre qu'il connaît le droit constitutionnel, la coutume internationale, la coutume constitutionnelle canadienne mieux que les gens de l'Assemblée nationale, c'est un risque qu'il court.»

Hier, le chef des Cris, M. Matthew Coon Come, a toutefois fait savoir que les autochtones du Québec ne se laisseront pas imposer quoi que ce soit, advenant la sécession du Québec.

«Le PQ pense que le Québec pourrait se séparer et s'emparer de toutes les terres. Ils auront de grosses surprises. Nous allons décider nous-mêmes de notre propre avenir, dit-il. Nous sommes une nation et nous déciderons ce qui est le mieux pour nous. Nous irons aux Nations unies s'il le faut. Nous avons des droits et nous allons les faire valoir.»

«Nous n'acceptons pas d'être considérés comme une simple minorité, ajoute-t-il, ni comme une responsabilité fédérale transférée d'Ottawa à Québec. Nous voulons jouer

un rôle.» Mardi, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, a produit un avis signé par cinq experts internationaux, dont trois provenant des comités des Nations unies auxquels M. Coon Come voudrait éventuellement porter sa cause. Cet avis stipule que les frontières d'un Québec souverain seraient les frontières actuelles, en vertu du droit international comme du droit constitutionnel canadien.

Cette garantie prévaut, selon les experts, sur toutes les revendications territoriales, y compris celles des autochtones.

Cela ne signifie pas que des droits ne pourront pas être reconnus aux autochtones sur certains territoires du Québec devenu un pays souverain. Un porte-parole du Parti québécois sur ces questions, M. David Cliche, a d'ailleurs soutenu que «les droits existants devront au minimum être respectés». Un dialogue devra être entamé entre le gouvernement du Québec souverain et les nations amérindiennes.

Il n'empêche que M. Coon Come n'est pas rassuré. Il souhaite que le gouvernement fédéral, qui détient des responsabilités fiduciaires à l'égard des autochtones, prenne conscience de la possibilité d'un mouvement grandissant en faveur de la sécession du Québec. Jusqu'à présent, ce sujet est tabou à Ottawa, croit-il.

Il a soutenu que lui-même ne serait pas à l'origine d'une demande en faveur d'une intervention militaire pour protéger les territoires autochtones.

Mardi, M. Irwin avait déclaré que les autochtones du Québec «font partie du Canada et s'ils veulent demeurer au Canada, ce sera leur choix», en marge d'une réunion des ministres responsables des affaires autochtones fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des dirigeants des associations autochtones nationales.

Cette réunion s'est terminée hier prématurément, sans avoir fait avancer grandement la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale des nations autochtones.

Le communiqué final de la conférence signale que «ministres et dirigeants autochtones se sont engagés à poursuivre la mise en œuvre concrète de l'autonomie gouvernementale par la négociation aux paliers régional, provincial et local».

Les ministres et les dirigeants des regroupements des Inuit, des Métis, des autochtones vivant hors réserve et des femmes autochtones sont convenus de «poursuivre les discussions sur l'élaboration d'un énoncé de principes nationaux et ont formé un comité directeur constitué de ministres et un groupe de travail de fonctionnaires».

L'Assemblée des Premières Nations, représentée par le chef Ovide Mercredi, ne sera pas partie prenante à la démarche. M. Mercredi estime que les discussions doivent se limiter à des discussions bilatérales entre les autochtones et Ottawa dans un premier temps. Il pose également comme un préalable à des négociations sur la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale la reconnaissance constitutionnelle du droit inhérent des autochtones.

Les ministres Irwin et Sinno déplorent cette position de M. Mercredi, d'autant plus que pendant que le chef national se braque, des discussions bilatérales entre les provinces et les chefs de bande vont bon train. «L'APN parle au nom de qui? demande M. Sinno. Ça tend à isoler l'APN. Il y a des élections. On verra.» (Des élections à la présidence de l'APN auront lieu à son congrès du 8 juillet.)

M. Irwin rejette des négociations excluant les provinces. Selon lui, la responsabilité des affaires autochtones est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il souligne que s'il négocierait d'un côté avec les autochtones, il faudrait le lendemain qu'il se tourne vers les provinces pour négocier avec elles. Il suggère d'asseoir tout le monde autour de la même table.

À surveiller samedi :

COMMUNICATIONS

Les agences de publicité
La révolution technologique

C'est un rendez-vous dans
LE DEVOIR

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS
ANNONCES CLASSÉES
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE

• Extérieur (sans frais) •

1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355